

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,  
Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

JUILLET 1772.

TOME CXXXVI



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Impri-  
meur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoit.

---

M. DCC. LXXII.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examinateur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.

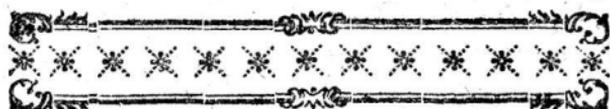
H

In-octavo.

- Heygens* Breves observationes de Sacrificio  
Missæ, Sacramentis Pœnitentiæ, Extremæ  
Unctionis & Ordinis.  
----- *Idem*, Breves observationes de Sacramento  
Matrimonii & quatuor novissimis.  
----- *Idem*, Breves observationes de Religione,  
& actibus ejus, Oratione, Voto, Jura-  
mento, Adjuratione.  
----- *Idem*, Breves observationes de actibus hu-  
manis, & passionibus animæ &c.

In-douze.

- Harangue d'Eschine & de Démostène sur la  
Couronne, par Mr. Ange. Paris 1768.  
*Heures de toutes sortes de formats & caractères.*  
Henriade (la) par Mr. de Voltaire, avec la Hen-  
riade travestie, 2 vol. fig. Amsterdam 1766.  
Hypotyposes, ou instructions Pyrrhoniennes  
de Sextus Empiricus, en trois livres, avec des  
notes.  
Histoire abrégée de l'ancien & du nouveau Tes-  
tament, à l'usage de la jeunesse Chrétienne.  
1764.  
Histoire ancienne, par Mr. Rollin, 13 vol.  
Paris.  
Histoire del'Académie Françoisse, par Mr. l'Abbé  
d'Olivet, 2 vol. Amsterdam.  
Histoire d'Agathe de St. Bohaire, 2 vol. 1769.  
Histoire d'Amyntor & de Thérèse, traduite de  
l'Anglois, en 2. parties. Paris 1770.  
Histoire du Cardinal Alberoni, 2 vol. La Haye.



# LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

JUILLET 1772.



ARTICLE PREMIER.

Contenant une Notice générale de  
la Ville de Metz.

**L**A Ville de Metz est une des plus anciennes  
& des plus nobles de l'Europe.

Son origine se perd dans l'obscurité des tems,  
On trouve qu'elle existoit plus de quatre siècles  
avant Rome.

Son ancien nom étoit *Mediomatricum* ou  
*Divodurum Mediomatrisorum*. Elle étoit la  
Capitale des Médiomatrices, Peuple considé-  
rable.

Elle fut ensuite amie & alliée des Romains.

On y voit encore & dans ses environs, les restes des magnifiques ouvrages qu'ils y ont faits.

Dès le commencement de la Monarchie Française, dans le cinquième siècle, Childeric s'empara de cette Ville.

Clovis le Grand qui lui succéda, étant mort, ce qui formoit alors le Royaume de France, fut partagé entre ses quatre fils.

L'ainé, Thierry, eut le Royaume de Metz, qui comprenoit la plus grande partie de la Gaule Belgique, & qui fut dans la suite appelé Austrasie, qui veut dire Royaume situé à l'Orient. Le corps de ce Prince est déposé à l'Abbaye Royale de St. Arnoult de Metz.

Thodebert son fils lui succéda. Il est appelé dans la Chronique de France, Roi très-puissant des Médiomatrices.

Il y a eu une succession suivie de plus de vingt Rois d'Austrasie ou de Metz. Ce Royaume étant appelé indifféremment de l'un & l'autre nom, Metz ne cessant point d'en être la Capitale.

Après la mort de Dagobert II. en 678, cet Etat fut réuni à la Couronne de France, en conservant toujours son titre, & n'eut plus de Roi particulier jusqu'à Lothaire, petit-Fils de l'Empereur Louïs le Débonnaire, qui eut le Royaume d'Austrasie dans son partage.

Cet Etat changea alors de nom, & fut appelé Lorraine; c'est-à-dire, Lothier regne, du nom de son Prince. Lothaire étant mort, sans enfans, Charles-le-Chauvé son Oncle s'en empara, & se fit couronner dans l'Eglise Cathédrale de Metz en 877.

Après la mort de Charles, ce Royaume essuya plusieurs révolutions, & passa alternativement  
sous

*des Princes &c.* Juillet 1772. 5

sous la Domination des Rois de France & des Rois de Germanie.

Enfin, dans le dixième siècle il fut fixé sous celle de Henri I. dit l'Oiseleur, Roi de Germanie.

Peu de tems après le Royaume de Lorraine fut divisé en deux Duchés, l'un de la Haute, & l'autre de la Basse-Lorraine. La Ville de Metz en fut détachée, & resta sous l'administration immédiate des Empereurs d'Allemagne, & sous leur mouvance directe, malgré les grandes inféodations qui eurent lieu dans ces tems.

Dans ce même siècle, sous le regne d'Otton II. Metz fut créé une des quatre Villes Libres Impériales par excellence. ( Aix-la-Chapelle, Metz, Augsbourg, & Lubeck. )

Cette Ville jouit dès-lors des droits régaliens, comme de faire battre monoye, de créer ses Magistrats, de disposer de la vie & des biens des Citoyens, & de séance & voix délibérative aux Diètes de l'Empire : Droits qu'elle a conservés jusqu'à sa réunion à la France, pendant plus de cinq siècles. Tout Citoyen en étoit réputé Noble, & pouvoit posséder dans l'étendue du Pays Messin des Fiefs & Seigneuries avec Jurisdiction. Les Hauts-Justiciers avoit droit de haute Police & de Justice Criminelle en dernier ressort, & le droit de faire grace.

C'est dans cette Ville qu'au XIV. siècle, la Bulle d'Or reçut sa perfection par les sept derniers articles qui y furent ajoutés. Cette Loi fondamentale de l'Empire d'Allemagne y fut publiée dans une Diète générale. L'Empereur Charles IV, l'Impératrice, les sept Electeurs & tous les Etats de l'Empire s'y trouverent. L'Empereur y tint sa Cour plénière, & dans le festin

qui suivit , il fut servi par les Grands Officiers de l'Empire , qui y firent pour la premiere fois leurs fonctions. Cette cérémonie est la plus solennelle qu'il y ait jamais eüe dans l'Empire , & en même-tems la plus importante , puisqu'elle a fixé la forme de son Gouvernement qui subsiste encore aujourd'hui.

Il y eut un Dais pour l'Empereur & un pour l'Impératrice , porté par douze des principaux Chevaliers de la Ville , dont les noms sont conservés ; savoir , de Gournay , Guéverdin , de Laitre , Prince de Gournay , de Raigecourt , Axier , le Beltz , Chavin , Renguillon , Jean Renguillon , Lohiez & Brady.

Il y avoit alors à Metz une quantité considérable de Noblesse distinguée. En 1399 le Duc Charles de Lorraine étant allé au secours des Chevaliers Teutoniques , il fut suivi par la Noblesse de Lorraine & du Pays Messin. A leur arrivée il tenta d'engager les Seigneurs Messins à se ranger sous sa Bannière , offrant de les défrayer ; mais ils répondirent qu'étant venus pour acquérir de l'honneur , il ne leur seroit pas glorieux de combattre sous les Etendarts d'un autre.

Ils servirent de même sous leur Bannière à la bataille de Nicopolis en 1396 où l'Armée Chrétienne fut défaite. Plusieurs Seigneurs de Metz y furent tués.

Lorsque cette Noblesse n'étoit point occupée à la guerre , elle passoit son tems à des tournois & des joûtes où se rendoit beaucoup de Noblesse de Lorraine & d'Allemagne.

Dans cet état de Souveraineté la Ville de Metz soutint des guerres presque continuelles contre ses voisins. Les principales furent contre

*des Princes* &c. Juillet 1772. 7  
tre les Ducs de Lorraine & de Bar , dans les  
Etats desquels son Territoire se trouvoit en-  
clavé.

Les Messins défirent le dernier , au combat de  
Ligny en Barrois , donné en 1368. Le Duc y  
fut pris , & toute l'élite de sa Noblesse.

Charles VII. Roi de France & René d'Anjou  
Roi de Sicile & Due de Lorraine , assiègerent  
Metz avec leurs forces réunies en 1444. Ils fu-  
rent obligés de lever le siège , la Ville resta blo-  
quée. Les Parties belligérantes s'accommoderent  
ensuite moyennant quelques sommes qu'il en  
couta à la Ville , qui prit ce parti pour éviter  
la ruine de son Pays.

En 1473 le Duc Nicolas de Lorraine ayant  
formé une intrigue pour surprendre Metz , il y  
échoüa , & dans l'action les Messins firent pri-  
sonniers Engelhard de Meisbourg Grand Maré-  
chal , & Jacob d'Helmitat grand Guidon de  
l'Electeur Palatin , qui prètoit secours au Duc  
de Lorraine , les Comtes de Birch , de Linange ,  
de Salm , & autres Seigneurs d'Allemagne & de  
Lorraine. C'est en mémoire de cet événement  
que les Messins firent édifier sur le Parvis de la  
Cathédrale , la Chapelle de Nôtre-Dame de la  
Victoire , autrement dite Chapelle des Lorrains ,  
qui a été détruite lors de la construction de la  
nouvelle Place.

En 1489 le Duc René de Lorraine fit une  
Ligue contre la Ville de Metz avec l'Electeur de  
Treves , le Margrave de Baden , le Comte de  
Manderscheidt , & cent quarante autres Comtes  
ou Seigneurs d'Allemagne. Cette Ligue fut dis-  
sipée par le courage des Messins , & un nommé  
Landremont , Bourgeois qui devoit livrer une  
Porte

Porte de la Ville , ayant été découvert, fut écartelé en 1492.

Il est étonnant, & rien ne prouve plus la bonne conduite & la valeur de ce Peuple, qu'étant isolé & réduit à ses propres forces, il ait pû se soutenir, pendant tant de siècles, contre des voisins ambitieux & puissans, qui employoient continuellement tous les moyens pour le subjuguier. Il s'est cependant conservé dans une parfaite liberté, & n'a pas laissé entamer la moindre partie de son territoire.

Ce fut en 1552 que Henri II. Roi de France, appelé par les Princes d'Allemagne, pour les secourir contre les coups d'autorité de l'Empereur Charles-Quint, traversa Metz avec son Armée pour entrer en Allemagne. Il y laissa un Gouverneur pour s'assurer de cette Ville, où il ne prit que le titre de Protecteur. Par un des articles de la Ligue faite en 1551 entre les Princes d'Allemagne & Henri II; le Roi ne devoit garder cette Ville que comme Vicaire du Saint Empire.

Chacun sçait le fameux siège de Metz par Charles-Quint en la même année 1552 avec une Armée de 200 mille hommes. Cette Ville fut défendue par le Duc de Guise, & l'Empereur fut obligé de lever le siège au bout de trois mois. Cette entreprise fut la dernière de ce Prince, & l'on prétend que le chagrin qu'il conçut d'y avoir échoué, fut une des principales causes de son abdication & de sa retraite.

La conservation de cette Ville parut si importante pour l'Etat qu'en 1560 l'Empereur Ferdinand ayant envoyé en France l'Evêque de Trente, pour en demander la restitution au Roi, le Chancelier Olivier commença par opiner dans

*des Princes &c.* Juillet 1772. 9

le Conseil, qu'il falloit trancher la tête au premier qui seroit d'avis de souscrire à la demande de l'Empereur.

Le Roi Charles IX. ne prit encore que le titre de Protecteur en 1570: il étoit venu à Metz pour faire publier un Edit qui défendoit l'exercice de la Religion prétenduë réformée.

Henri IV. y vint aussi en 1603 pour réconcilier le Gouverneur avec les Bourgeois, entre lesquels il y avoit des broüilleries.

Il suffira de rapporter l'Edit qui suit, pour prouver quels étoient les sentimens de ce grand Roi pour la Ville de Metz, & pour les Messins. C'est le plus beau titre dont ils puissent se glorifier.

"HENRI &c. Si nos Prédécesseurs Rois es  
de France ont eu quelque sujet & occasion de es  
prendre en leur protection nos très-chers & es  
bien-aimés *les Etats* de la Ville de Metz & es  
du Pays Messin, pour s'être franchement & es  
librement jettés entre leurs bras, non à autre es  
intention que de leur rendre tout devoir & es  
service, & subir leur obéissance, combien es  
devois - Nous embrasser volontairement leur es  
conservation, s'étant pendant le tems le plus es  
calamiteux qui se soit jamais reconnu en ce es  
Royaume, maintenus fermes en notre puis- es  
sance, n'en ayant voulu reconnoître ni subir es  
autre, combien que le desordre fut tel parmi es  
nos Sujets mêmes, qu'il sembloit à l'exemple es  
de la plupart d'iceux, la porte & chemin leur es  
être, sans reproche, ouverts pour s'en dis- es  
traire; & d'autant plus ont témoigné leur es  
ferme fidélité à cette Couronne, que pendant es  
cet orage, la nécessité reconnue manifeste en es  
nos affaires, ne Nous pouvant permettre de es  
subvenir es

28 subvenir à une extrême dépense qu'il a con-  
 29 venu de faire pour l'entretenement de nos Gar-  
 30 nisons, tant en ladite Ville que Citadelle du-  
 31 dit Metz, ils y ont seuls contribué avec tant  
 32 de patience & de libre volonté, & secourfu  
 33 en tant d'autres occasions, cette notre néces-  
 34 sité, qu'à jamais cette Couronne demeurera  
 35 redevable à cet Etat, & de la restauration &  
 36 conservation d'icelle, à laquelle les habitans  
 37 d'icelui ont travaillé, peiné & veillé plus  
 38 volontairement que nosdits Sujets mêmes.  
 39 Ayant ainsi bien mérité de Nous, & Nous  
 40 ressentant de beaucoup obligés à reconnoître  
 41 leur fidèle devoir, Nous ne voulons avoir  
 42 moins de soin que nosdits Prédécesseurs de  
 43 les protéger, maintenir & conserver en leurs  
 44 anciennes & accoutumées libertés. Pour ces  
 45 causes & autres justes, légitimes & très favo-  
 46 rables considérations à ce nous mouvans,  
 47 Nous avons auxdits Trois Etats de Metz &  
 48 Pays Messin, soit du Corps de ladite Ville,  
 49 Clergé, Noblesse, Citoyens & habitans d'i-  
 50 celle, généralement & particulièrement con-  
 51 tinué & confirmé, & de notre grace spéciale,  
 52 pleine puissance & autorité Royale, confir-  
 53 mons, continuons, validons, approuvons &  
 54 autorisons, & par cettuy notre Edit perpé-  
 55 tuel & irrévocable, de nouveau, autant que  
 56 besoin est ou seroit, donnons & octroyons  
 57 tous & chacuns les Privilèges, Franchises,  
 58 Libertés, Immunités, Exemptions, Droits,  
 59 Pouvoirs & Facultés qui leur appartiennent,  
 60 pour les avoir & en jouir & user ores & pour  
 61 l'avenir sous la protection de Nous & de notre  
 62 Couronne de France, selon & ainsi qu'ils en  
 63 ont de tous tems bien & dûement joui &  
 64 usé,

*des Princes &c.* Juillet 1772. II

usé, jouissent & usent encore de présent. Si  
donnons en mandement à nos amez & féaux  
Conseillers les Gens tenant notre Cour de  
Parlement de Paris, Chambre de nos Comp-  
tes, Cour des Aides &c. Donné à Roüen au  
mois de Janvier, l'an de grace 1597, & de  
notre regne le 8<sup>e</sup>. Signé HENRY, & sur le  
replis, est écrit par le Roi, signé POTIER. »

Il n'y a aucune réflexion à ajouter aux termes  
de bienveillance de ce Roi reconnoissant ; ils  
expriment tout ce qu'on peut dire. On y voit  
qu'il traite Metz d'Etat, & qu'il ne le met en-  
core que sous la protection de sa Couronne,  
avec les droits dont il jouissoit.

Ce ne fut en effet que par le Traité de Munster  
en 1648 que la Ville de Metz fut définitive-  
ment cédée & réunie à la France.

Loüis XIII. y avoit créé un Parlement dès  
1633, auquel il a été successivement attribué  
toutes les Juridictions des différentes Cours  
Souveraines, de sorte que les habitans de Metz  
trouvoient dans le sein de leur Ville, leurs Juges  
dans toutes les espèces d'affaires.

Ce Parlement devint très-considérable par les  
conquêtes de Loüis XIV. & les réünions qui  
en furent la suite. Il a eu dans son Ressort les  
Trois Evêchés, la Lorraine, l'Alsace, le Luxem-  
bourg, le Comté de Chiny, le Haynaut, &  
toute cette patrie de l'Allemagne qui est entre  
le Rhin & la Mozelle jusqu'aux portes de  
Mayence. Le nombre de ses Officiers fut aug-  
menté en proportion ; & lorsqu'il fut restreint  
par les différens Traités de Paix au simple Res-  
sort des Trois Evêchés & Pays adjacents, il se  
trouva composé, outre les charges qui avoient  
été rachetées par cette Compagnie, de douze

Préli-

Présidents à Mortier & quatrevingt-dix Conseillers, y compris la Chambre des Requête. Cette Cour nombreuse soutint cette Ville autant qu'elle l'honora.

Nous avons dit qu'il y avoit eu un Gouverneur pour le Roi établi à Metz dès l'an 1552. Metz fut érigé ensuite en grand Gouvernement qui fut presque toujours rempli par des Maréchaux de France.

L'état de l'Eglise de Metz n'a pas été moins considérable. Sa fondation remonte au premier siècle de l'Ere Chrétienne. Saint Clément en fut le premier Evêque. On le tient pour Disciple des Apôtres. Une succession de quatrevingts-quinze Evêques a rempli ce Siège jusqu'aujourd'hui, parmi lesquels vingt ont le titre de Saints. Ils ont été en plus grande partie des Princes de France, de Flandres, de Luxembourg, de Lorraine, de Bar, ou d'Allemagne, & tous les autres des plus grandes Maisons, ou Cardinaux. Plusieurs ont eu le *Pallium* & le titre d'Archevêque. La juridiction de ce Siège s'étendoit anciennement fort auloin; elle a été depuis fort diminuée par l'érection de nouveaux Evêchés, & dans ces derniers tems, en ce qui restoit de la partie d'Allemagne, par la réformation de Luther & de Calvin.

Lorsque Metz devint un Etat de l'Empire, ses Evêques furent mis au rang des Princes de l'Empire. Ils jouirent dans leur Territoire de tous les droits Souverains. Ils avoient pour Vassaux les Ducs de Lorraine, des Princes & Comtes d'Allemagne Souverains chez eux. Ils tenoient leur Cour féodale à Vic, où ces grands Vassaux étoient obligés de comparoître & de faire leurs reprises par eux ou leurs Ambassadeurs. La Puissance

lance temporelle des Evêques étoit alors très-considérable. C'étoit aux droits des Evêques que Louïs XIV. prétendoit réunir à sa Couronne la mouvance de tous les Fiefs de l'Empire, qui sont situés entre la Mozelle & le Rhin, parmi lesquels il se trouvoit des Duchés, Principautés & Comtés, & autres grandes Terres, qui jouissoient du droit de Souveraineté, & relevoient des Evêques de Metz : c'étoit à cet effet qu'il avoit établi à Metz une Chambre Royale.

Le Patrimoine de l'Evêché a été beaucoup diminué par les engagements & les inféodations que les Evêques en ont faits en faveur de leurs familles. Une partie de la Lorraine Allemande en dépendoit, les Salines de Moyenvic & de Marfal, le Marquisat de Nomeny &c.

Le Chapitre avoit le droit d'élire ses Evêques. Henri de Bourbon Duc de Verneüil fut le dernier postulé. Ayant quitté l'état Ecclésiastique en 1652, les Chanoines postulerent le Cardinal Mazarin, & les deux freres Princes de Furstemberg, mais aucun n'obtint des Bulles. Le Pape accorda en 1668 un Indult de nomination à Louïs XIV. qui y nomma Georges d'Aubuffon Archevêque d'Ambrun, frere du Duc de la Feuillade son favori.

Les établissemens Ecclésiastiques faits à Metz dès les tems les plus reculés, prouvent quelle étoit la splendeur de cette Ville. On y voit quatre Abbayes Royales de Bénédictins, très-riches. Il y avoit, il y a peu de tems, quatre Abbayes Nobles fondées dans les VI. VIII. X. & XIII<sup>e</sup>. siècles, où il n'entroit que des filles de la première qualité ; elles sont aujourd'hui réduites à deux.

On peut ajouter l'Abbaye de Gorze, située dans le Pays Messin, fondée dans le VIII<sup>me</sup> siècle par Saint Godegrand Evêque de Metz, le second qui jouïssoit du titre d'Archevêque. L'Abbé étoit Prince Souverain, faisant battre monoye, & étoit ordinairement de Maison de Princes. Les trois derniers étoient un Furstemberg, un Lœwenstein & un Guemené. Une grande partie du patrimoine de cette Abbaye en a été distraite sous l'administration du grand Cardinal de Lorraine pour fonder l'Eglise Primatiale de Nancy, les Jésuites de Pont-à-Mousson. Presque tous leurs prédécesseurs étoient de la Maison de Lorraine.

Lorsque Metz étoit Ville Libre, & créoit ses Magistrats Souverains, l'Abbé de Gorze, le Prince ou Grand Prévôt de la Cathédrale, & l'Abbé de Saint Arnoult choisissoient entre trois Sujets de l'Ordre de la Noblesse, que la Ville leur présentoit, un Maître; c'est-à-dire, Souverain Echevain qui étoit le Chef & premier Magistrat de la République. Cette dignité donnoit le titre de Chevalier; titre éminent que dans ces tems la Noblesse seule ne donnoit pas, & qui ne s'acquéroit que par de hauts faits d'armes & de grandes vertus.

Cette Ville par son antiquité, ses prérogatives & son illustration peut, sans contredit, aller de pair avec les premières Villes de l'Europe, non pas eu égard à ses richesses, par ce que les différens états de grandeur par lesquels elle a passé, les guerres continuelles qu'elle a eues à soutenir, & l'esprit guerrier de ses habitans qui ont toujours été nourris dans les armes, ne lui ont pas permis de s'occuper du Commerce & des  
Arts.

*des Princes &c. Juillet 1772.* 15  
Arts. Elle est encore aujourd'hui une des trois  
grandes Villes Militaires, l'entrepôt est un point  
d'appui entre la Flandre & l'Allemagne, & une  
des principales clefs du Royaume.



Le *Billard* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

*J'* Ai dans le cabinet des Rois  
Part aux plus secretes affaires,  
Et j'y couvre bien des mystères  
Qui sont pour leurs Sujets d'inviolables loix.



Mon corps n'est qu'un composé  
D'une infinité de parties,  
Qui, quoique sans rapport & toutes desunies;  
Reçoivent de la main un mouvement aisé.



Je n'ai jamais rien lu ni jamais rien écrit,  
Ainsi je n'ai science ni lumière.  
Cependant le plus bel esprit  
Me fait sur son travail repasser la dernière.

ARTICLE

## ARTICLE II.

*Contenant la sentence sur la Cause du Fiscal Général de Coppenhague, comme étant chargé d'une part d'être Accusateur entre le Comte Jean-Frédéric Struensée d'une part.*

**L**ES Sentences des Comtes de Struensée & de Brandt, qui ont subi le supplice dû à leurs crimes d'Etat, paroissant en public, ces pièces remarquables doivent se trouver dans les ouvrages périodiques qui servent à l'Histoire des tems, & surtout du Pays qui a intérêt de les connoître. En conséquence, voici la traduction de celles que nous avons déjà annoncées.

Outre que le Comte Jean-Frédéric Struensée a été préalablement convaincu, & qu'il a même avoué qu'il avoit commis un grand crime, qui entraîne avec lui le crime de léze-majesté au premier chef & qui selon le Code, article premier, chapitre IV. du sixième Livre, merite particulièrement une punition grave de mort; il est aussi assez connu & prouvé que toute sa conduite durant le tems qu'il a été au timon des affaires a été (en partie) une chaine d'entreprises téméraires & insensées, & en partie de tromperies artificieuses, lesquelles tendoient toutes à s'approprier seul le pouvoir suprême, & le crédit à l'exclusion de tous autres; pour cet effet il employoit avec hardiesse tous les moyens qu'il croyoit nécessaires pour atteindre à son but, & les tournoit à son avantage, sans considérer s'ils étoient licites ou illicites; & jusqu'où ils s'accordoient avec la forme & la constitution du Gouvernement, le génie de la Nation & les institutions des Loix du Pays, tant civiles que fondamentales, ou s'ils y étoient absolument contraires.

Son principal dessein fût en premier lieu de devenir **Ministre-Privé du Cabinet** avec une puissance extraordinaire,

extraordinaire, en quoi il réussit au mois de Juillet de l'année passée; en second lieu d'éloigner tous les Sujets du Roi, & le Roi de ses Sujets; & avec cela d'exercer un pouvoir sans bornes à la Cour, comme on s'est apperçu avec grande surprise. Pour y réussir, il s'occupa dans le voyage du Roi dans les Pays étrangers, à montrer une attention soignée pour la santé & les divertissemens de Sa Majesté, afin d'obtenir les faveurs de ce Monarque.

Au retour du Roi dans son Royaume, Struensée se tint tranquille, & ne parut rien moins que d'être d'intention de prétendre aux Emplois & aux dignités, ou tendoient néanmoins son orgueil & son ambition. Il vivoit à la Cour, se divertissoit, ne demandoit aucune augmentation de gages, & paroïssoit faire consister son contentement dans le repos & dans la volupté. Dans ce même tems, il travailloit assidûment en secret à poser les fondemens sur lesquels il espéroit d'établir son bonheur.

Apprendre la Langue du pays, rechercher à fonds les Institutions du Royaume, en connoître la situation & les vrais intérêts, & en savoir les Loix fondamentales, étoient des choses dont il ne s'inquiétoit point. Il auroit dû prendre cette voye; mais il demeura dans l'ignorance la plus profonde à cet égard. Il entreprit au contraire de suivre les principes, que le Roi avoit dessein d'établir dans son Gouvernement, afin de pouvoir en faire usage pour cacher ses projets pernicieux; & comme il avoit sujet de craindre que ses fidèles serviteurs pourroient découvrir ses desseins, ou que le Roi pourroit s'en appercevoir lui même, il chercha à empêcher les premiers, en desservant sans distinction ceux qui étoient en faveur, de s'approcher du Roi; & pour faire en sorte que Sa Majesté ne s'en apperçût elle-même, il chercha à se procurer un puissant soutien, & d'avoir auprès du Roi un ami constant & assuré, afin qu'il fût impossible à Sa Majesté de découvrir ses menées & ses desseins. Dès-qu'il eut bien établi ses principes en 1770, il les mit d'abord en œuvres.

Notre Roi a toujours eu depuis la Souveraineté un Conseil composé d'hommes, qui étoient bien versés dans les Loix & les Constitutions du Royaume,

& qui avoient fait des recherches sur le vrai système & l'intérêt réel de l'Etat, & qui connoissoient les regles qu'on pouvoit & devoit employer suivant les circonstances des cas qui arrivoient. Selon le privilège attaché à leur emploi, ils pouvoient se rendre auprès du Roi autant de fois qu'il s'agissoit de lui communiquer des affaires importantes, afin de donner à Sa Majesté les éclaircissémens nécessaires sur ce qu'il vouloit savoir, pour décider. Pour le reste ces hommes, en qualité de Membres du Conseil-Privé, n'avoient ni voix, ni Secrétaire, puisque tout dépendoit de la volonté du Roi, & que toutes les affaires étoient expédiées par les Départemens respectifs.

Struensée, ainsi que ses adhérens, vouloit annuler entièrement ce Conseil aussi ancien que naturel; parce qu'il craignoit qu'aussi long-tems qu'un tel Conseil subsisteroit, quand même il seroit composé de ses propres amis, ne manqueroit point de s'opposer avec le tems à ses projets pernicieux, & de les découvrir au Roi, puisqu'il ne pouvoit point ôter à ces hommes l'occasion de parler à Sa Majesté, & de lui exposer ses avantages & ceux du Pays. Pour cet effet Struensée employoit toutes sortes de menées pour rendre provisionnellement les Ministres qui étoient alors en place haïssables au Roi, & lui représentoit avec les couleurs les plus noires des faits qui tendoient sûrement à son bien & à celui de l'Etat.

Sa Majesté qui aime tendrement son Peuple, qui attend une conduite équitable de ses Serviteurs, & jaloux de sa puissance Souveraine, perdit en conséquence la confiance qu'il avoit en son Conseil, & voulut le composer d'autres Membres & lui donner une autre forme; mais Struensée s'opposa aux vûes du Roi, sous de faux prétextes & par des détours les plus artificieux; de manière que ledit Conseil cessa de tems en tems, & à la fin il fut formellement aboli par un Acte du 27. Décembre 1770.

En ce même-tems il devint Maître des Requêtes; & comme son but tendoit surtout à être seul autorisé à parler d'affaires au Roi, & d'en éloigner tous autres par cette raison, les autres Collèges restans lui parurent être encore un grand obstacle dans ses vûes,

nés. Pour cet effet il insinua au Roi, qui désiroit être bien instruit des affaires que les Collèges présentoyent à sa décision, que rien n'étoit plus convenable que l'on donnât ordre aux Collèges de lui présenter ou lui envoyer leurs propositions par écrit dans un porte-feuille, afin que Sa Maj. pût par-là avoir le tems de les lire & de les bien examiner.

Par ce conseil utile en apparence, l'homme parvint à son but, savoir, d'éloigner les Collèges du Roi. Il se rendit bientôt maître des porte-feuilles, & de cette manière de toutes les affaires, pour les présenter au Roi à son gré; desorte que, lorsque les Collèges en vouloyent des informations ultérieures de Sa Majesté, ils étoient obligés d'avoir recours à Struensée; & de cette manière il tenoit lui seul lieu du ci-devant Conseil & des Collèges.

Sous prétexte d'une prompte expédition dans l'avancement des différentes affaires, & de montrer dans toute son étendue la puissance royale, il expédia plusieurs ordres du Cabinet, qui furent mis à exécution, à l'insçu du Département, préposé à cet effet. Un dessein, qui devoit nécessairement entraîner après lui beaucoup de confusion, hazardé par un homme qui ignoroit les Loix, la situation des affaires, & surtout la Langue du Royaume; mais tout cela l'inquiétoit peu, pourvû qu'il pût réussir d'acquérir le pouvoir absolu, & la plus haute distinction.

Cette ignorance du Comte de Struensée à l'égard de ce que chaque Ministre doit savoir en Danemarck, & le peu de soin qu'il avoit pour en prendre connoissance, a causé bien des désordres, tant dans les affaires générales que particulières.

On fut obligé de prendre dans les Collèges, qui étoient dans l'usage d'envoyer toujours leurs propositions en Langue Danoise, une personne pour les faire traduire en Allemand, afin que le Comte de Struensée pût en faire la lecture en cette Langue. La Chancellerie Danoise, le seul Collège qui fut conservé, en envoyant ses écrits en Danois, remarqua souvent qu'ils n'avoient point été lus; puisque les extraits abrégés & traduits en Allemand, lesquels devoient être portés au Rotulo, avoient été uniquement examinés par le Comte de Struensée; &

sur lesquels les résolutions étoient dépêchées en Langue Allemande, la Chancellerie se trouvoit dans le cas de les faire traduire en Danois. Par-là il arrivoit nécessairement que les résolutions étoient souvent équivoques, inintelligibles & contradictoires; puisqu'il n'y avoit que celui qui les présentoit au Roi en comprenoit rarement le sens.

Des particuliers qui avoient des Requêtes à présenter au Cabinet, & qui les avoient fait dresser en Danois, cherchoient partout des gens qui pussent les traduire en Allemand, étant, peut-être, dans l'opinion mal fondée que la Langue seule étoit cause qu'une Requête restoit sans être lûe; par où il arriva souvent que les traductions étoient composées de manière qu'il étoit impossible de comprendre ce que le Suppliant demandoit.

L'ignorance de Struensée à l'égard de la direction des Collèges, son éloignement pour en prendre connoissance; & l'envie qu'il avoit de renverser entièrement la forme préalable de l'Etat, & de se faire des adhérens dans tous les premiers postes, en y nommant ses créatures; tout cela le portoit à entreprendre les Collèges les uns après les autres; dans le tems qu'il ne pouvoit ni ne vouloit travailler, il employoit à ses affaires importantes des gens dont quelques uns ont même avoué n'avoir eu, ni cherché d'acquérir la connoissance des avantages & des défavantages des directions précédentes; mais qu'ils ont agi uniquement en vertu des ordres reçus & des points ajoutés pour former un nouveau plan de direction.

Après que le Comte de Struensée eut annullé de cette manière le Conseil Privé, & affoibli la plupart des autres Collèges, dont il avoit changé la forme, en les privant de l'usage où ils étoient de faire au Roi leurs propositions de vive voix, il s'attira par-là le pouvoir absolu & la plus haute distinction. Les Sujets du Roi ne tarderent point à remarquer & à sentir les effets de son despotisme.

Sous la précédente Régence, qui étoit aussi paternelle que libérale, & sous laquelle on étoit depuis long-tems accoutumé de vivre en Dannemarck, celui qui recevoit un emploi du Roi se croyoit fondé à croire qu'il pouvoit être assuré de le con-

server

servir aussi long-tems qu'il tenoit une conduite irréprochable, en observant les devoirs de sa charge; & n'étoit point exposé au danger de le perdre contre sa volonté, à moins d'une sentence juridique méritée par son inconduite ou négligence.

Ces principes modérés, qui sont les marques d'une Régence douce, & lesquels produisoient d'excellens effets, n'étoient point du goût du Comte de Struensée, qui ne vouloit point être gêné, surtout lorsqu'il s'agissoit de rendre des gens malheureux & de tenir les autres dans la crainte. Par-là on entendoit presque tous les jours que l'un ou l'autre des Serviteurs du Roi avoit reçu la démission de leurs emplois par un ordre du Cabinet, sans pouvoir être instruit en quoi consistoient leurs fautes.

Plusieurs furent démis de leur Charge sans aucune résolution du Roi, & sans en rien savoir avant d'apprendre que l'emploi avoit été accordé à un autre par un ordre du Cabinet; l'on traitoit les Collèges de la même façon.

La Magistrature entière de Copenhague, laquelle consistoit en dix-huit jusqu'à vingt & plus de personnes, fut démise; & une nouvelle Magistrature fut nommée par un ordre du Cabinet du 3. Avril 1771, au premier Président, qui avoit été installé quelques jours avant par un pareil ordre du Cabinet dans cet emploi, dont son prédécesseur fut démis; & lequel se contenta de faire savoir par une Lettre aux Membres de son Corps, qu'ils avoient été renvoyés; & aux nouveaux nommés de se rendre à la Maison de Ville, sans en donner la moindre raison aux Membres démis.

Outre la Magistrature il y avoit encore un autre Collège ou assemblée publique à Copenhague; savoir, le Collège des trente-deux hommes, lequel avoit été accordé à la Bourgeoisie comme un privilège, en récompense de sa fidélité & bravoure, le 24. Juin 1664; de manière qu'elle pouvoit nommer trente-deux des premiers Bourgeois pour diriger de concert avec la Magistrature l'avantage & l'intérêt, ainsi que les revenus & les dépenses de la Capitale. Pour cet effet, on leur avoit aussi accordé l'accès auprès du Roi, en compagnie de quelques Membres du Magistrat.

Cette assemblée, regardée comme le plus précieux des privilèges de la Ville, & qui avoit aussi eu plusieurs bons & utiles succès, & qui en outre ne coûtoit rien au Roi ni à la Ville, fut également abolie par un ordre du Cabinet, lequel leur fut communiqué par le susdit premier Président, qui leur fit savoir qu'ils ne s'assembleroient plus. Il fit fermer la Salle à la Maison de Ville, dans laquelle ils avoient coutume de tenir leurs séances. Cet exemple & d'autres semblables sont autant de preuves qu'il n'y avoit plus rien de sacré pour cet homme imprudent & violent, qui étoit tout à la fois autant ennemi de la sagesse & de la douceur, que de l'ordre & des bonnes mœurs. Tout cela fit une impression si effroyable sur la Nation, que l'on s'imaginait se trouver tout d'un coup transplanté dans quelque région du Levant. Quelques uns pleuroient & soupiroient, d'autres témoignaient leurs consternations & leurs supplications d'une manière ou d'autre; tous étoient d'accord que le cœur bienfaisant & paternel du Roi étoit toujours le même pour les Sujets; mais leurs soupirs & leurs plaintes ne pouvoient parvenir jusqu'au Trône, & la vraie enchaînée des affaires ne pouvoit être représentée à Sa Majesté.

Ce dernier paroïssoit impossible par les précautions que Struensée avoit prises à cet effet. Il avoit placé son ami intime le Comte de Brandt auprès du Roi; & comme il ne faisoit peut-être point fonds sur la durée de cette amitié, en conformité du Proverbe : *Nulla amicitia nisi inter bonos*, il chercha de s'en assurer par des intérêts communs; & comme on va le démontrer, aux dépens du Roi & de ses trésors.

Le Comte de Brandt, qui étoit continuellement avec le Roi, l'y encouragea : Struensée en fit la proposition & la rendit acceptable; mais il eut soin d'empêcher que personne ne fût en état de desabuser le Roi. Il n'y avoit point de conseil, & pour ainsi dire aucuns Ministres; personne ne pouvoit parvenir à parler au Roi en particulier, si-non ceux à qui Struensée comptoit pouvoir se fier, & dans ce dernier cas, ce n'étoit encore que pour un instant. De longues conversations n'étoient point permises.

Toutes

Toutes autres personnes étoient éloignées du Roi ; & cela s'observoit même à l'égard de la Famille Royale , & les plus proches parens de Sa Majesté , à qui le Roi avoit toujours donné ci-devant les plus grandes marques de tendresse & d'amour ; mais depuis le tems que le Comte de Struensée s'étoit rendu maître de la Régence , de la Cour, & du Royaume , ils ne s'approchèrent plus que très-rarement du Roi , & n'avoient jamais eu occasion de lui parler en particulier ; sans quoi ils n'auroient pas manqué de lui représenter les circonstances & les souffrances du Pays & des Sujets, dont ces hauts personnages ont donné du depuis & aussi tôt que l'occasion s'en est présentée, des preuves convaincantes , lesquelles ne peuvent pas assez trop être reconnues & louées.

Il ne pouvoit manquer que le Comte de Struensée ne se rendit haïssable par une telle politique & par sa conduite , aussi extrême qu'insensée.

Ses émissaires & adhérens , dont il avoit un grand nombre , cherchèrent à louer sa conduite & de vanter son grand désintéressement , alléguant à cette occasion , qu'il s'étoit contenté de son revenu médiocre , sans demander pour lui ou les siens de l'argent ou des postes éminens ; il est connu combien peu on y a ajouté foi. Il est bien vrai que le Comte de Struensée avoit pris des mesures bien concertées , pour cacher dans le tems autant qu'il le pouvoit , combien il avoit soin de ses propres intérêts ; mais après on a prouvé clairement qu'il étoit un homme très-intéressé , & dont on peut dire avec raison solide qu'il avoit volé la caisse du Roi.

Il avoit annuellement des honoraires raisonnables & même considérables , lesquels auroient dû lui suffire , d'autant plus qu'il étoit défrayé à la Cour , même jusqu'aux festins qu'il donnoit ; & qu'il n'ignoroit pas le mauvais état du tems passé du Trésor royal , puisqu'il en avoit parlé souvent lui-même.

Nonobstant il laissa passer à peine deux ou trois mois après l'abolition du Conseil , & son élévation à la charge de Maître des Requêtes , qu'il tenta déjà à abuser de la générosité du Roi , en demandant & obtenant un présent de dix mille écus pour lui , &

une

une pareille somme pour son ami Brandt. Il auroit été à croire qu'un présent si considérable auroit dû contenter l'avarice de ces deux personnes, l'un étoit Maître des Requêtes & l'autre Directeur des Spectacles depuis peu; mais on a été convaincu au contraire qu'elle avoit augmenté; puisque le Comte de Struensée ayant reçu ce présent en Février ou Mars, avoit encore obtenu au mois de Mai suivant, & par conséquent deux ou trois mois après, cinquante à soixante mille rixdalders de la caisse du Roi, & pareille somme pour le Comte de Brandt; ainsi ces deux personnes ont coûté à Sa Majesté en trois mois de tems, outre leurs gages annuels, cent quarante ou du moins cent vingt mille rixdalders (l'embrouillement des comptes du Comte de Struensée fait qu'il est impossible de dire au juste ce qu'il y a de certain à l'égard des sommes ci dessus) & cela encore sans les présens qu'ils ont sçu procurer avant & après à leurs bons amis, comme entre-autres 4000 rixdalders au Conseiller de Justice Struensée, 3000 à la Comtesse de Holstein & 3500 rixdalders ou plus au Chambellan Falkenschild.

Il paroît par le système artificieux du Comte de Struensée, pour obtenir cet argent à l'insçu de tout le monde, que son avarice inexcusable étoit préméditée.

Dans cette vûe il fit la proposition de porter dans la caisse publique le trésor lequel subsistoit en une somme de réserve, pour être employée dans des cas inattendus; mais comme il falloit le transporter dans la caisse publique; en passant par le cabinet; il proposa au Roi d'en prendre 250 mille écus pour en former une caisse spéciale du Cabinet sous sa direction. Par-là le Comte de Struensée obtint une bonne occasion de pouvoit toucher des sommes considérables, sans que personne en fût instruit.

Il a agi de même à l'égard de cette caisse, formée au mois d'Avril 1771, & consistant pour lors en 250 mille rixdalders; & à la fin de Mai il n'y restoit que 118000 rixdalders, malgré que la caisse n'avoit éprouvé aucuns debours que pour de pareils présens.

Les 118000 rixdalders restans, ont pris suivant toute apparence le même chemin des autres, quand

Struensée

Struensee a eu occasion de les employer de tems en tems.

L'avarice scandaleuse du Comte de Struensee paroît par-là tellement au jour, que ceux qui l'ont voulu faire passer pour un homme désintéressé doivent avouer avec raison qu'ils l'ont mal connu, & qu'ils ont eu des informations injustes à son égard.

De plus, on a de fortes présomptions que le Comte de Struensee a commis dans cette expédition une tromperie honteuse, scandaleuse & très-punissable. Lorsque l'on présenta au Roi le compte approuvé, qui a été trouvé parmi les papiers de Struensee, concernant la recette & les débours de cette caisse spéciale du Cabinet, du mois d'Avril & de Mai 1771, sur lequel on avoit des soupçons, Sa Majesté déclara d'abord qu'il se remettoit fort bien d'avoir accordé à la Reine dix mille rixdalders, au Comte de Brandt six mille, & pareille somme au Comte de Struensee, mais de n'avoir point fait d'autres présens; & comme ces sommes ne forment ensemble que 23000 rixdalders; il paroît clair comme le jour par la recherche des documens, que la somme, laquelle se trouve au bas, a été d'abord 20000 rixdalders; mais que le premier deux a été changé en un 3, (lequel changement est si visible qu'il saute aux yeux) & que l'on a placé un 1 à tête de la somme, pour lequel 1 il n'y avoit point eu de place que contre la ligne tirée du haut au bas de la page; & laquelle sépare la somme des articles. Pendant que dans tous les autres comptes, cela se trouve autrement, ainsi que sur la page précédente de celle-ci. De cette manière cette somme de 22000 rixdalders a été changée en 132000; c'est ce qui s'accorde, d'autant qu'au 6000 donnée à Brandt, & 6000 à Struensee par l'augmentation d'un 0 ont été changées en 60000; à quoi il faut ajoûter 2000 rixdalders au Chambellan Falkenskiold, laquelle dernière somme paroît avoir été ajoûrée, afin de n'être point obligé de changer la somme de 22 mille en celle de 130 mille; & qu'il fut inutile de changer le second 2 en 0. ces soupçons dont personne ne peut être convaincu de la force que ceux qui voient les documens; & c'est ce qui est encore plus

plus prouvé par l'emplacement des chiffres & les circonstances. Par exemple, les comptes des mois d'Avril & de Mai sont écrits de la propre main du Comte de Struensée, pendant que ses autres extraits & comptes sont écrits de la main du Secrétaire du Cabinet. Le premier s'est fait, à ce que l'on pense, parce que le Comte de Struensée ne vouloit point que personne fut instruit de ses tromperies; & que depuis ce tems le Comte de Struensée n'a point rendu à Sa Majesté de comptes de cette Caisse avant la fin d'Octobre. Quoiqu'on eut tiré 2000 rixdalders, dont on avoit gratifié le Conseiller de Justice Struensée.

Cette négligence paroît avoir été faite à dessein, afin que Sa Majesté par la longueur du tems ne se remit point le véritable état de la Caisse, sur-quoi l'on peut encore naturellement présumer que Sa Majesté étoit fondée qu'il n'étoit point vraisemblable qu'il auroit gratifié les Comtes de Struensée & de Brandt, chacun de 50 à 60 mille rixdalders, dans le tems qu'il n'en accordoit que dix mille à la Reine.

Quoique le Comte de Struensée donne des preuves de sa cupidité en demandant cette somme au Roi, il ne vouloit néanmoins point avouer ses tromperies; puisqu'il soutenoit que lorsque le Roi lui accorda sur sa demande cinquante mille rixdalders, & pareille somme au Comte de Brandt, le présent de dix mille rixdalders qu'il leur avoit fait préalablement, & qui n'avoit point été porté en compte dans le tems, y avoit été ajouté cette fois; il a été néanmoins obligé de consentir à l'exhibition des documens & des comptes dans la Commission, que toutes les circonstances concouroient à faire maître des soupçons à sa charge, & qu'il ne savoit éloigner d'aucune manière; & il s'est plaint à cet égard de cette exacte recherche.

Il est aussi visible que l'ambition du Comte de Struensée n'étoit pas moins grande que son avarice, & qu'il a recherché les honneurs & les titres avec autant d'avidité que les richesses.

Dans l'espace de deux ans il a fait plus de chemin que d'autres d'un mérite plus éminent que le sien, n'en ont fait dans le cours de plus de 30 ans; & quoiqu'il

des Princes &c. Juillet 1772. 27

quoiqu'il ne pouvoit manquer dans les circonstances ou il se trouvoit d'être extrêmement considéré à la Cour & à la Ville, cela ne lui étoit pas encore suffisant; à force de sollicitations il porta Sa Maj. à le nommer; le 14. Juillet 1771, Ministre Privé du Cabinet, lequel projet il avoit soigneusement caché jusqu'au dernier moment à ses plus intimes amis; de même qu'il devoit aussi être élevé conjointement avec le Chambellan Brandt au rang de Comte; & quoiqu'il se regardât en qualité de premier Ministre Intime du Cabinet, comme le premier Sujet du Royaume, il n'étoit point encore content de ce titre & du pouvoir qu'il avoit eu jusqu'à cette époque, mais il vouloit y ajouter des privilèges, qui ne conviennent point partout à des Sujets, & qui forment un point de Souveraineté du Roi.

*La fin de cette sentence pour le mois prochain.*

#### D A N N E M A R C.

Depuis cette sentence exécutée le 28. Avril, par le supplice des deux Comtes de Struensee & de Brandt, il paroît qu'il n'y aura plus d'autres victimes de la Révolution du 17. Janvier de cette année, d'autant que le Roi ayant envoyé ordre le 18. Mai à la Commission de l'Inquisition de cesser toutes procédures contre sept des prisonniers d'Etat sur lesquels on jettoit aussi de fortes accusations, ils ont tous été relâchés dès le lendemain par un second ordre du Roi, & la Commission les a déchargés de toutes recherches ultérieures, sans cependant les déclarer innocens ou coupables. Ces prisonniers d'Etat, dont voici les noms, sont traités de la manière suivante. Madame Gahler, épouse du Général de même nom, est mise en liberté, mais il lui a été insinué d'être plus circonspecte dans ses discours & dans sa conduite; il lui a été de plus défendu

*Sort de sept  
prisonniers  
d'Etat.*

défendu de paroître à la Cour jusqu'à nouvel ordre. Le Lieutenant-Colonel Hesselberg a obtenu une pension de 300 écus & doit se rendre dans le *Holstein*, où il sera placé dans le premier Régiment de Milice qui viendra à vaquer. Le Contr'Amiral Hansen perd sa place dans le Collège d'Amirauté, mais il la conserve dans la Marine. Le Lieutenant Aboë conserve son poste, mais il doit s'absenter pendant deux années hors du Royaume, à lui permis de demeurer où il voudra. Le Professeur & Médecin Berger doit se retirer à *Aalborg* en *Jutlande* jusqu'à ce qu'on puisse lui donner la charge de Médecin Provincial : il lui est accordé une pension de 300 écus. Le Conseiller d'Etat Willebrand, qui avoit déjà obtenu au commencement de cette année sa démission de Membre du Collège de l'Amirauté, est relégué dans une des petites Villes de la *Zeelande*. Le Conseiller de Légation Sturts est envoyé dans le *Holstein* avec une pension de 500 écus & avec l'expectative d'une charge dans ce Duché. On lui avoit donné cet ordre d'abord après la grande Révolution & avant qu'il fut arrêté. Ces ordres ont été signifiés par écrit par la Commission à chacun en particulier, en ajoutant pour ceux qui doivent sortir de la Capitale, qu'on leur accorderoit quinze jours pour arranger leurs affaires. On attend avec impatience de savoir le sort de trois autres Prisonniers, savoir, du Général Gahler, du Colonel Falkenschiold & du Conseiller de Struensee; car on est surpris que leur sentence ne soit pas encore dressée, surtout du dernier que l'on croit le moins coupable, puisqu'on lui a ôté les chaînes d'abord après l'exécution du Comte son fiere.

Quant

des Princes &c. Juillet 1772. 29

Quant au sort de l'infortunée Reine Caroline-Mathilde, séparée pour toujours du Roi son Epoux, il est entièrement décidé. Elle ne doit plus revoir le trône sur lequel elle étoit assise. Trois Vaisseaux Anglois, deux Frégates & une Chaloupe, ou Senaut, destinés à recevoir cette Princesse à *Helsingor* & à l'escorter jusqu'à *Stade* au Duché de *Brême*, arrivèrent dans le *Sund* le 28. Mai, & ce même jour après-midi, le Chevalier Keith, Ministre de la Grande-Bretagne, partit de *Copenhagen* pour *Cronebourg*, où le Comte de *Holstein*, Grand-Maitre de la Maison de la Reine Caroline-Mathilde, se rendit incontinent avec son épouse & la Baronne de *Mœsting* pour accompagner Sa Maj. jusqu'à *Stade*. On fit passer en même tems de *Copenhagen* dans le *Sund* toutes les provisions nécessaires pour ce voyage. Le jour suivant on envoya à *Cronebourg* une Dame de Cour pour y prendre dans un carrosse de *gala* & amener au Château de *Christiansbourg* la jeune Princesse Louise-Auguste, qu'on retira de la mamelle de son auguste Mere explorée & ayant le cœur percé de la plus vive douleur. Enfin, le 30. Mai vers les six heures du soir, à la faveur d'un tems fort calme, la Reine fut conduite de *Cronebourg* à bord du Vaisseau Commandant la petite Escadre Angloise : elle étoit accompagnée des Seigneurs & Dames nommés à cet effet, ainsi que du Chevalier Keith. Au moment de faire voile, Sa Maj. fut saluée, pour son triste adieu, de la Forteresse de *Cronebourg* par trois décharges chacune de 27 coups de canon, & de 27 autres coups par le Vaisseau Danois qui est de garde & en station dans le *Sund*, auquel répondit le canon d'*Helsingborg* & celui de l'Escadre Angloise ; mais les vents

Départ de  
la Reine Car-  
oline - Ma-  
thilde.

vents étant devenus tout-à fait contraires , les Vaisseaux furent obligés de jeter derechef leurs ancres près de *Cronebourg*. Ce même jour vers les quatre heures du soir la jeune Princesse de la Couronne Louïse Auguste , arrachée des bras de la Reine sa Mere , est revenuë à *Copenhagen* dans le carrosse qui l'étoit allé prendre , accompagnée de deux Dames qui avoient été jusqu'alors à *Cronebourg* auprès de la Reine , & ayant avec elle sa garde. Les vents devenus favorables les jours suivans , l'Escadre Angloïse a remis à la voile. Le Chevalier Keith a quitté le *Danne-marck* avec la Reine , au service de laquelle il entre en qualité de Grand Maître de sa Cour. Il y a un autre Ministre nommé à sa place.

On lit dans un des Papiers publics qui se distribuent à *Londres* & dont il y a des copies même à *Copenhagen* , une Lettre plaintive sur le sort de la Reine Caroline Mathilde & sur celui de ses deux enfans , que cette Princesse auroit écrite au Chevalier Keith , datée de *Cronebourg* le 11. Avril. Mais on doit la croire tout-à-fait controuvée. Aussi , la prudence nous porte à n'en faire nulle autre mention ; car le Ministre d'Angleterre alloit librement & comme journellement auprès de la Reine depuis la Révolution arrivée , & conséquemment nulle nécessité à elle de faire connoître par écrit à ce Ministre ce qu'elle ressentoit de sa situation affligeante.

Le Roi continuë toujours ses promenades avec la Reine Julie-Marie & le Prince Frédéric son Frere ; & comme son divorce avec la Reine Caroline-Mathilde semble influencer pour quelque chose dans les affaires de la Couronne , on assure que Sa Majesté a signé une disposition

*des Princes &c.* Juillet 1772. 31  
testamentaire concernant l'administration de ses  
Etats, supposé qu'Elle vint à mourir avant que  
le Prince Héritaire eût atteint l'âge de majori-  
rité. Cet acte, ajoûte-on, a même été confirmé  
par le Conseil d'Etat & envoyé scellé à tous les  
Départemens pour n'être ouvert, en cas de mi-  
norité, qu'après la mort du Roi.

Nous n'avons rien de remarquable ce mois-  
ci à rapporter de la *SUEDE*, si ce n'est que  
tous les préparatifs ayant été faits pour le cou-  
ronnement du Roi, cette cérémonie, dont on  
parlera un autre mois, a eu lieu dans le mois  
de Juin, & que les Etats, toujourns assemblés,  
travaillent encore aux affaires qui font l'objet  
de leur Diète; objet qui n'intéresse aucunement  
l'étranger.

### A R T I C E I I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus confidé-  
rable en POLOGNE, en RUSSIE  
& en TURQUIE, depuis le mois  
dernier.*

#### P O L O G N E.

**D**'Après ce que nous avons rapporté le mois  
dernier, & ce qui s'en présente conséquem-  
ment, on croit être actuellement au tems qui dé-  
couvrira bientôt le mystère des mesures que  
prennent les Puissances qui s'intéressent au sort  
de ce Royaume, par le séjour qu'y font à la con-  
tinuë les troupes augmentées de l'Impératrice  
de Russie, & par l'arrivée de Corps nombreux  
de celles de l'Impératrice-Reine Apostolique, &  
du Roi de Prusse qui ne cessent de s'y avan-  
cer,

cer. Mais tout ce qu'on entend se débiter sur le démembrement de certaines Provinces, dont les deux dernières Puissances seroient mises en possession, ne paroît jusqu'à ces momens être encore fondé que sur des conjectures en prétentions fondées. Cependant toute la *Pologne* & tout le Grand Duché de *Lithuanie* fourmillent de ces troupes étrangères, ce qui donne matière à presumer qu'il y a sur le tapis des affaires de la dernière importance, & probablement une triple alliance entre les Cours de *Vienne*, de *Petersbourg* & de *Berlin* pour en décider; puisqu'il ne faudroit point des forces si formidables en vûë uniquement de détruire & d'anéantir les Confédérés. C'est néanmoins par cette ruine, ou plutôt par la soumission volontaire ou forcée au Roi regnant de tous les Confédérés, que doit naturellement commencer le grand ouvrage d'un plan véritablement formé pour rendre la tranquillité désirée à un Royaume si divisé en lui-même par ses Citoyens propres, à quoi la Paix entre les Russes & les Turcs mettroit le sceau. Ainsi de cette Paix, autant que de la triple alliance dont il est question, de même que de la réunion faite des Confédérés avec leurs Patriotes, on attendra du moins l'événement d'une forme nouvelle méditée à donner à la République de *Pologne*, si un démembrement de ses parties ne s'y faisoit point.

Il y a eu, depuis la reddition du Château de *Cracovie* aux Russes, plusieurs coups de main encore donnés entre les Russes & les Confédérés en divers endroits, qui n'étant que de la petite guerre, ne méritent plus d'être mis en lice, puisque l'on peut compter dès-à-présent les Confédérés autant que réduits à la soumission,

en ce que la plupart de leurs Chefs les abandonnent. Zaremba, ce Régimentaire qui a fait beaucoup parler de lui, est un des premiers qui a pris ce parti, après s'être abouché à *Petrikau* avec les Colonels Russes Lapuchin & Drewitz. Il s'est rendu à eux avec tout son Corps, consistant en près de deux mille hommes. D'autres Chefs de Confédérations, dont quelques-uns prisonniers depuis peu des Russes, sont dans la même cathégorie, sous différentes conditions. Voici celles qui ont été accordées à Mr. de Zaremba lors de sa soumission signée au mois de Mai dans le Village nommé *Lopacki*, près de *Kask*, à cinq lieues de *Petrikau*.

« Mr. Zaremba & son Etat-Major prêteront  
serment de ne plus s'engager dans la Confé-  
dération, & ils viendront demeurer dans cette  
Résidence (de *Varsovie*.) Il sera permis aux  
autres Officiers, qui sont Gentilshommes, de  
se retirer à la campagne en donnant caution.  
Les Soldats Polonois seront incorporés dans  
le Corps des Uhlans du Roi, commandés par  
le Colonel *Biszewski*, que la Cour a chargé  
de cette commission. Enfin, les Hussars ou  
autres étrangers entreront au service de la  
Russie. » Ce qui a été effectué, & Mr. de  
Zaremba étoit déjà à *Varsovie* le 24. Mai, où  
plusieurs Magnats sont allé le voir. Il a été  
présenté au Roi quelques jours après. *Pulawski*,  
aussi fameux pour le moins que Zaremba dans  
l'histoire présente des troubles de la *Pologne*,  
prendra le parti de se soumettre également :  
tout s'y prépare, comme nous l'apprenons. Le  
Prince Auguste de *Sulkowski* est aussi déterminé  
à quitter la Confédération voulant se réconcilier  
avec le Roi, & d'autres Chefs contraints de

suivre cet exemple, on peut en inférer que les affaires des Confédérés sont enfin au terme où depuis le commencement des troubles on aspireroit de les voir. Quant au Comte de Pac, Maréchal de la Confédération de la *Lithuanie* & quelques autres Chefs des Confédérés qui se sont rendus à *Vienne*, ils ont vainement demandé une audience de l'Empereur : ils le mandent eux-mêmes à leurs amis ; parce que ce Monarque a constamment refusé de leur accorder cet honneur comme Députés de la Confédération. Le Prince de Kaunitz, Grand Chancelier de la Cour Impériale, en ayant agi de même à leur égard, la Généralité de la Confédération s'est résoluë d'envoyer au Prince Poniatowski, Frere du Roi, qui est à *Lintz*, le Comte de Potocki, Staroste de *Halicz*, pour travailler à un plan d'accommodement, qui ne pourra véritablement avoir d'autres conditions que celles d'une parfaite obéissance au Souverain élu, puisque les troupes étrangères l'engageront de force à ce parti, si elle ne se fait pas de bon gré.

Ces troupes s'approchent de plus en plus du centre du Royaume : on en fait actuellement monter le nombre à cent mille hommes, dont tous les mouvemens paroissent combinés, & tout commence d'ailleurs à prendre aussi l'apparence d'un Camp Prussien à *Marienwerder*, où se rendroit le Roi de Prusse en personne. Le développement des affaires, jusqu'à présent impénétrable au Public, ne tarderoit plus conséquemment à paroître.

Les troupes Autrichiennes qui gagnent du terrain dans le Royaume, s'étendoient déjà dans le mois de Mai depuis *Zator* le long de la *Vistule* jusqu'à *Sandomir*, où le Fleuve *San* vient se décharger ;

des Princes &c. Juillet 1772. 35

charger; de-là elles passent à *Presmilie* pour s'avancer encore plus loin & occuper le bas *Dniefter* jusqu'à *Potock* : on suppose même qu'elles ne se borneront pas à prendre possession de ces Places, mais qu'elles s'avanceront à *Lublin*, & qu'après avoir pénétré dans la *Russie-Rouge* & la *Podolie*, il en sera détaché une colonne qui débouchera dans la *Moldavie* près de *Kaminiec*. Quant aux troupes Prussiennes, elles sont actuellement à *Gostynn*, Place à treize miles de *Varsovie*, qu'elles ont fortifiée; & d'un autre mouvement que doivent faire ces troupes, elles s'uniront, comme on le prétend, à celles d'Autriche, qui trouvent ouverts pour elles, dans leurs marches, les Places que les Russes occupoient & des magasins de vivres qu'ils y avoient assemblés. Tout se fait donc d'intelligence entre les trois Puissances qui ont maintenant leurs Corps de troupes dans la *Pologne*. Mais on ignore toujours si les affaires de ce Royaume seront bien comprises dans le projet de Paix entre la Russie & la Porte Ottomane, auquel s'occupent actuellement les Ministres de ces deux Puissances, qui se sont rendus à *Bucharest*, lieu fixé pour le Congrès, la suspension d'armes ayant été préalablement déclarée dans leurs Armées sur le *Danube*, où il ne s'est rien passé d'intéressant depuis ce qui en a été rapporté dans nos précédens Journaux, non-plus que par mer du côté des Flottes, qui se tiennent sans mouvemens.

Ayant rapporté le mois passé les sept premiers articles de la Capitulation que le Général Suwarow a accordée aux troupes qui ont défendu le

Château de *Cracovie* (\*), nous en donnons ici les cinq derniers.

ART. 8. Tous les magasins de quelque nature qu'ils soient, seront remis de bonne foi aux préposés de Mr. Suwarow dans l'état où ils se trouvent, sans qu'on puisse rien répéter de ce qui aura été pris ou gâés. 9. Tous les Chirurgiens, Commis, Employés, Vivandiers, Valets dont Mr. de Choisy donnera un état exact & fidèle avant sa sortie, (à condition qu'on ne prêtera point ce titre aux personnes qui ne l'ont pas) auront la liberté de les suivre, ou de se retirer où bon leur semblera, sans pouvoir être recherchés ni inquiétés en rien. 10. Les Officiers auront la liberté de conserver & d'emmener leurs chevaux suivant leurs grades. 11. Dimanche, 26. Avril, comme la garnison doit sortir & se rendre à midi, le même jour avant midi à onze heures & demie, la grande porte du Château sera ouverte & livrée aux troupes de l'Impératrice de Toutes les Russies. 12. Tous les points proposés seront exécutés de bonne foi après avoir été signés. Fait à *Cracovie* le 23. Avril 1772. Signé ALEXANDRE SUWAROW.

Neuf Officiers François faits prisonniers par les Russes au Château de *Cracovie*, arrivèrent le 3. Mai à *Lemberg*. Parmi ces Officiers se trouve Mr. de Choisy qui a été le valeureux Commandant défenseur du Château de *Cracovie*. Suivant le rapport de ces Officiers, la disette des vivres les a uniquement contraints de se rendre à discrétion. Le Commandant Polonois de *Lemberg* les traite avec beaucoup de douceur. Cette Ville de *Lemberg* est assignée pour demeure aux François qui ont défendu le Château de *Cracovie*, à l'exception de 25 de leurs Officiers qui sont renvoyés en France.

---

(\* ) Voyez la dernière page de notre Journal des mois passés.

## R U S S I E.

Ce fut le 3. du mois de Mai que le Comte Gregoire Orlow, Général d'Artillerie, est parti de *Petersbourg* en compagnie du Comte Feydor Orlow son frere, & du Conseiller Intime Mr. d'Obreskow, pour se rendre au Congrès de *Bucharest* en *Valachie*, revêtu du caractère de premier Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Toutes les Russies: ils ont un grand nombre de Seigneurs à leur suite. Indépendamment d'une somme de 60000 roubles, dont l'Impératrice a gratifié Mr. d'Obreskow, elle lui en a fait remettre encore une autre de 12000 pour les frais de son voyage. On sçait actuellement cette Ambassade arrivée au lieu du Congrès, mais rien de plus. Cependant l'inaction dans laquelle vivent les deux Armées des deux Puissances en guerre, est toujours d'un bon augure pour la Paix, que ces Puissances désirent également; & pour y concourir de son mieux, il semble que la *Russie* se désisteroit volontiers d'un droit qu'elle vouloit avoir de naviger dans la *Mer-Noire*, pour rendre par-là ses autres conditions plus acceptables. Ses troupes n'en ont pas moins commencé dès le mois de Mai à sortir peu à peu de leurs quartiers d'hiver pour camper en rase campagne. L'artillerie qui étoit dans *Jassy* avec quatre Régimens d'Infanterie a été placée à deux werstes de cette Ville, entourée de ces quatre Régimens; & les Divisions d'autres troupes, commandées par le Lieutenant-Général Stupiszyn & par les Généraux-Majors d'Unger & de Gudewicz, se sont assemblées aux environs de *Hus*, à 70 werstes de

*Jassy* ; quatre Régimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie font auffi allé les joindre. Le Comte de Romanzow, Général en chef de l'Armée, s'y est auffi rendu de *Jassy*.

Les Turcs, comme on l'apprend, ont fait de leur côté des mouvemens combinés sur ceux des Russes. Mais la Cour de *Constantinople* se tenant sur la défiance, & voulant prévenir le mauvais succès que pourroit avoir le Congrès pour la Paix, où elle a auffi présentement ses Ministres, elle fait toujours paroître qu'elle est en très-bon état de poursuivre la guerre, d'autant que les envois qui se font continuellement à l'Armée du Grand Seigneur, sont toujours surprenans & souvent accompagnés de sommes considérables d'écus au lion, outre les gros engagemens qui se donnent à de nouvelles Recrues. D'ailleurs, au cas d'une rupture du Congrès, on assure que la Porte compte sur un Corps de troupes Persanes qui seroit une forte diversion en sa faveur, la négociation en étant entamée. A quoi l'on ajoute qu'elle seroit soutenüe de presque tous les Potentats de l'Europe pour refuser à la *Russie* la libre navigation de la Mer-Noire, si cette Cour vouloit s'arrêter à cette prétention.

## L E V A N T.

Ayant si souvent parlé du fameux Ali-Bey, nous rapporterons encore ici le contenu d'une Lettre écrite du *Caire* le 3. du mois de Mars dernier, ensuite de ce qui a été inséré dans notre dernier Journal, page 426 & suivantes. En voici le contenu.

« Depuis le retour précipité de Mehemet Bey  
 « Aboudaab au *Caire*, Ali-Bey avoit redoublé  
 « d'efforts

Efforts pour soumettre entièrement la *Syrie*.  
Différens Corps de troupes envoyés successi-  
vement depuis huit mois, se sont emparés de  
*Seyde*, de *Tripoli* & de quelques autres Places ;  
mais *Damas* est encore au pouvoir du Pacha  
*Osman*, ennemi particulier d'Ali. Le Caïma-  
can d'Egypte, Lieutenant du Grand Seigneur,  
fit assembler, il y a quelque tems, chez lui  
les Beys & les Grands du Pays, pour délibé-  
rer sur le parti qu'il y avoit à prendre. Après  
leur avoir exposé le sujet pour lequel il les  
avoit fait appeller, & la nécessité de conti-  
nuer la guerre, il s'adressa à *Mehemet-Bey* &  
l'invita à se mettre à la tête de l'Armée qu'il  
préparoit pour la *Syrie* : celui-ci répondit  
que loin de faire passer de nouvelles troupes  
dans cette Province, on devoit rappeler celles  
qu'on y avoit envoyées & se borner à conser-  
ver l'*Egypte*, en tâchant de se réconcilier avec  
le Grand Seigneur. A peine eut-il cessé de par-  
ler que s'apercevant de l'impression que ce  
discours faisoit sur le Caïmacan, & craignant  
d'être arrêté, il se leva & mit le sabre à la  
main pour s'opposer à toute violence. *Ali-*  
*Bey* se leva de son côté, & sans daigner lui  
répondre, il passa dans le *Harem* ( apparte-  
ment des femmes ) & les Membres du Divan  
se séparèrent. Quelques jours après cet éclat,  
*Ali Bey* envoya chez *Aboudaab* pour s'infor-  
mer des raisons qu'il avoit de ne plus paroître  
chez lui, & l'engagea à venir le voir. Ce Bey  
s'en excusa sous différens prétextes. Le Caï-  
macan dissimula encore ce nouveau sujet de  
mécontentement. Mais le Cheik *Ottoman*,  
qui a été chassé de *Syrie* par le Cheik *Daher*,  
son pere, étant arrivé en cette Ville & voulant  
gagner



20 gagner les bonnes graces d'Ali, lui remit une  
 20 Lettre qu'il avoit interceptée, & par laquelle  
 20 Aboudaab rassuroit le Pacha de *Damas* sur  
 20 les préparatifs qui se faisoient en *Egypte*, en  
 20 lui promettant de s'opposer de tout son pou-  
 20 voir, aux entreprises qu'on pourroit former  
 20 contre la *Syrie*. Ce Bey, instruit de cette cir-  
 20 constance, ne garda plus aucun ménagement.  
 20 Il tenta d'abord de s'emparer du Château : il  
 20 y marcha avec tout son monde ; mais il avoit  
 20 été prévenu par les gens d'Ali Bey. Ne se  
 20 croyant donc plus en sûreté dans le *Caire*, il  
 20 fit charger, sur des mules, ses provisions, ses  
 20 armes & tous ses effets, & sortit la nuit de  
 20 la Ville. Ali-Bey, informé de son départ,  
 20 fit, dès le lendemain, marcher après lui quel-  
 20 ques troupes qu'il rassembla à la hâte sous les  
 20 ordres de plusieurs Peys ; mais soit que ces  
 20 Chefs eussent des motifs particuliers de favo-  
 20 riser sa fuite, soit qu'ils eussent des ordres  
 20 secrets de le laisser échapper, ils revinrent le  
 20 même jour sans avoir pû l'atteindre. Abou-  
 20 daab s'est retiré dans la *Haute-Egypte*, & l'on  
 20 est inquiet sur les suites de cet événement, qui  
 20 fait appréhender pour l'*Egypte* les fureurs  
 20 d'une guerre civile ; conséquemment le Sou-  
 20 dan seroit obligé de renoncer à ses projets  
 20 sur la *Syrie*, où ses Alliés ont des armes fort  
 20 journalières.

C'est-là ce qui paroît des affaires éloignées  
 sur lesquelles on ne laisse pas de jeter les yeux  
 à cause de la guerre des Turcs.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**C**ORSE. Les Etats de cette Isle ayant été convoqués par ordre du Roi pour le premier du mois de Mai, le Comte de Marbeuf, Commandant en chef, s'y rendit & en fit l'ouverture par un Discours Italien, dont voici la traduction.

Nous vous avons réunis, MESSIEURS, en conséquence des ordres du Roi pour régler les différentes affaires de cette Province. La confiance que la Nation témoigne d'avoir en votre mérite, en vous choisissant pour un objet de si grande importance, & l'acceptation que nous avons dernièrement faite de vos personnes au nom de Sa Majesté, doivent vous être également agréables. Vous ne pouvez mieux témoigner la reconnaissance dont vous êtes certainement pénétrés, que par les soins que vous donnez à tout ce qui intéresse le service du Roi & le bonheur de la Nation que vous représentez.

Abandonnés trop long-tems à des factions particulières, on vous a dépeint le patriotisme d'une façon bien éloignée de la vérité. L'idée d'une liberté imaginaire, & la destruction de tout parti, opposé à celui de l'homme qui vouloit gouverner despotiquement, suffisoient alors pour se parer du nom de patriote. Vous voyez encore aujourd'hui que par une suite de cette même façon de penser, des scélérats sans respect pour la Divinité & pour ses Ministres, sans pitié pour leurs compatriotes, abreuvant de sang la terre qui les a vû naître, osent usurper un titre si recommandable. Bannissons de nous, Messieurs, une pareille erreur, & ne nous écartons point des vrais principes.

L'ANNÉ

L'amî de la Patrie est celui qui employe tous ses talens a la servir, en étendant & perfectionnant le Commerce & l'Agriculture, en y introduisant les Arts utiles, en l'illustrant par l'étude des Sciences, & en s'efforçant d'y établir l'harmonie entre les individus. Voici, Messieurs, l'esprit du véritable patriotisme, & la règle avec laquelle vous devez vous conduire pour assurer inmanquablement votre gloire & votre félicité.

La nature vous a donné les plus grands avantages; il ne dépend que de vous d'en profiter. Le premier pas que vous ayez à faire, est d'établir la paix & la tranquillité au dedans du Pays. Pour accomplir un objet si désirable à tous égards, j'ai besoin d'être aidé de vos soins & de vos conseils; & quelque agréable que me puisse être la gloire d'avoir réussi, il me sera plus doux de la partager avec vous que d'en jouir seul.

Les Nations étrangères ne peuvent nous juger que par ce qu'elles entendent dire de nous, & par malheur nous ne saurions nous dissimuler que les forfaits inouïs d'un tas de coquins, repandus dans cette Ile, ont rempli beaucoup de feuilles publiques de choses fort défavantageuses aux habitans. Montrons donc par notre conduite l'horreur qu'inspirent leurs excès; prenons les mesures les plus efficaces pour la destruction de ces monstres, afin de ne laisser aucun doute sur notre manière de penser. Une longue résidence dans l'Ile m'autorise à me regarder comme faisant corps avec la Nation, & mes sentimens pour elle m'assurent qu'elle ne reclamera jamais contre un titre qui m'est si cher.

Vous verrez, Messieurs, dans le cours de cette assemblée, que la bonté du Roi l'a porté à recevoir favorablement toutes les demandes que vous avez faites & qu'il a eû pouvoir vous être avantageuses. S'il me restoit queques doutes sur ses soins paternels, le choix qu'il a fait pour remplir les postes vacans dans la judicature & dans l'administration, seroit propre à les dissiper. Vous jouissez déjà des plus grands avantages par rapport à la première de ces deux parties; quant à la seconde, si par sa nature elle ne peut produire des effets assez prompts, tout vous fait espérer qu'elle ne sera pas moins

avanta-

avantageuse, puisque les personnes en qui Sa Maj. a bien voulu mettre sa confiance, donnent toute leur application à procurer & à affermir le bien dans tous les points.

Réunissons donc nos efforts pour montrer notre reconnoissance : que tout indique que nous en sommes pénétrés ; que nous sentions les avantages dont nous commençons à jouir, & qui ne peuvent qu'augmenter à chaque instant par la protection du Monarque qui nous gouverne, Monarque dont le caractère bienfaisant préfère l'amour de ses Sujets au respect qu'inspire la dignité royale.

J'espère, Messieurs, que dans cette assemblée nous parviendrons à établir sur des fondemens solides & inaltérables la tranquillité, source de tous les biens. C'est à vous à rechercher les moyens les plus propres pour y parvenir, & m'éclairer dans la conduite que je dois tenir pour terminer une entreprise si digne de nos soins. En assurant la tranquillité publique, vous satisferez tous mes vœux, puisque votre prospérité m'intéresse plus que vous-mêmes.

Ce Discours fut suivi d'un autre que prononça Mr. de Pradines, Intendant de l'Isle, après lequel les Députés des trois Ordres qui y sont bien au nombre de cent, prêterent le serment accoutumé devant le portrait du Roi ; puis le Comte de Marbeuf les regala splendidement, ce qu'il a continué de faire pendant toute la tenue des Etats, ainsi que Mr. de Pradines. Les séances ont commencé à neuf heures du matin, & duré chaque jour jusqu'à midi. Elles se sont tenues dans la Chapelle de la Conception décorée d'une manière convenable. Pour éviter les disputes au sujet de la préséance, on avoit réglé d'avance les rangs que les différens Députés du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat devoient occuper, sauf à chacun d'exhiber ensuite ses titres pour les discuter selon le droit. Tout s'est passé avec tranquillité dans cette assemblée nationale,

nationale, & à la satisfaction du Comte de Marbeuf, qui en a donné connoissance à sa Cour. Ces séances ont fini le 15 ; & ne fût qu'il y a encore des bandits qui cherchent à piller & à commettre les excès, tout se range aujourd'hui dans l'Isle sous la douceur du Gouvernement d'une Nation aussi policée que l'est la Nation Française.

Le Comte de Narbonne vient commander dans ce Pays à la place du Comte de Marbeuf, qui retourne en France.

### ROME. NAPLES. TOSCANE.

*Suite du  
voyage de  
Mad. l'Ele  
ctrice de Sa  
xe en Italie.*

ROME. Le séjour que Madame l'Electrice Doiiairière de Saxe a fait dans cette Capitale lui a concilié l'estime des personnes du plus haut rang, qui se sont empressées à l'envi à lui procurer tous les agrémens imaginables, en fêtes, en divertissemens, en concerts mélodieux, &c. Ayant été complimentée par tous les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Ministres d'Etat & autres Seigneurs, elle partit le 26. Avril pour Naples avec toute sa suite, & y arriva le 30. au soir, précédée du Marquis di Trevico, que la Cour avoit envoyé à sa rencontre jusqu'à Capoue. Le lendemain cette Princesse se rendit à la Cour & dina avec Leurs Majestés, puis elle chanta quelques airs de musique & un *Duo* avec la Reine, avec laquelle elle alla en carrosse aux promenades publiques, & assista le soir à une cantate. Le jour jour suivant, qui étoit le 2. Mai, Son Alt. Royale commença à voir les raretés de Naples. Après le diner elle vit dans la Cathédrale bouillonner miraculeusement le sang de Saint Janvier, dix minutes après qu'il eut été approché

ché de la chaise où est le Corps de ce Saint. Le soir elle fut à la Cour, où il y avoit un Concert des plus excellens Maîtres & y soupa. Le 3. le Comte de Wurmbbrand, Ministre Impérial, eut l'honneur de donner un grand repas à cette Princesse. Le 4. elle vit le *Musæum d'Erculanum*, le Palais de *Portici*, la Fabrique des armes, où le Roi lui fit servir un superbe dîner, enfin les Antiquités de *Pompeia*, & le soir le Comte de Wurmbbrand lui forma une grande Cour & compagnie en son Hôtel. Le 5. Son Alt. R. a visité les Antiquités de *Pozzuoli*, de *Baiës* & de *Cumes*. Le 8. elle partit de *Naples* & revint le 12. au soir à *Rome*, étant arrivée le 10. à *Velettri*, où Mr. de Borgia lui donna un grand repas. Le Baron de Saintodile, Ministre de la Cour de *Toscane*, s'y trouva pour la complimenter. Le 14. le Cardinal de Bernis donna à cette Princesse un magnifique dîner, où se trouverent sept Cardinaux & la principale Noblesse. Le 16. elle a visité l'Eglise de St. Ignace, le Collège Romain, l'Eglise, ainsi que la Maison de Jesus. Le 19, jour anniversaire de l'exaltation du Pape au Trône Pontifical, Madame l'Electrice Douairière de Saxe vit une brillante illumination à la Coupole de la Basilique de Saint Pierre, faite à son honneur, ainsi que tirer une des deux girandoles, destinées pour le jour du couronnement du Souverain Pontife. Enfin, comblée de fêtes & de tous les honneurs imaginables, Son Alt. R. partit le lendemain dans la nuit de la Capitale du Monde Chrétien pour *Florence*, après avoir eu encore une audience du St. Pere, qui lui fit detechef divers présens. Comme elle avoit témoigné quelque envie d'avoir son portrait, il eut soin d'en faire placer un dans sa propre

propre chambre, lequel est travaillé en points de tapisseries & richement encadré dans des galons d'or. Sa Sainteté lui envoya en outre un tableau travaillé de la même façon & représentant St. Jean l'Evangeliste, ainsi que deux cassettes doublées en velours & galonnées en or, dans l'une desquelles étoit le Corps de Sainte Colombe Vierge & Martyre, & dans l'autre des *Agnus Dei*.

Le Sérénissime Grand-Duc de Toscane ne fut pas plutôt informé de l'arrivée de Madame l'Electrice à *Florence* le 22. de Mai, qu'il se rendit lui-même à l'Hôtel où elle étoit descendue, la conduisit à sa Cour, & lui procura toutes sortes de divertissemens pendant le séjour qu'elle y a fait. Le 24. dans la nuit Son Alt. R. partit pour *Boulogne*, y arriva le lendemain, & peu après le Cardinal Légat Branciforte-Colonna, le Cardinal-Archevêque & Mr. le Vice-Légat vinrent la complimenter à l'Hôtel royal où elle étoit descendue, & où se trouverent les Marquis de Caprara & Ghilifieri nommés pour la servir. Vers le soir, dans un grand concert qui fut donné à Madame l'Electrice au Palais public de la Ville dans un Sallon magnifiquement tapissé & illuminé, elle fut agréablement surprise d'y entendre une Cantate de sa composition pour les paroles & la musique. A onze heures du soir elle se mit à une table de trente-deux couverts, que le Cardinal avoit fait servir somptueusement. Le 26. Son Alt. R. arriva à *Venise* où tous les honneurs lui ont été rendus : elle s'y est plûe surtout à observer les usages du Doge & des Nobles de cette République dans les cérémonies du banquet qu'on lui a donné. Le 27. elle est partie très-satisfaite de ce séjour à *Venise*,

elle a continué de-là sa route pour retourner en *Allemagne*.

Ce récit n'est donné sur le voyage de Madame l'Electrice Douïairière de Saxe en *Italie*, que pour faire remarquer & admirer le goût de cette Princesse pour tout ce qui pouvoit satisfaire sa noble curiosité dans les raretés & les antiquités qu'on voit dans cette belle Région, & en même tems pour en orner de plus en plus son bel esprit & les grands talens qu'on lui connoît.

Don Joseph Monino, nommé par le Roi d'Espagne son Ministre Plénipotentiaire auprès du Saint Siège à la place de Mr. Aspuru, toujours malade, vient d'arriver à *Rome*, chargé de terminer définitivement le différend de sa Cour avec celle de *Rome*. *Nouvelles particulières.*

En conséquence de Décrets émanés, le Pape a donné un Bref qui qualifie de *Bienheureux* le Cardinal Paul Buralio, Archevêque de *Naples*; & le 8. du mois de Juin s'est faite dans l'Eglise du Vatican la cérémonie qui a coutume d'avoir lieu pour un tel sujet.

Une Lettre de *Tunquin*, en date du 30. Juillet 1770, arrivée à *Rome*, donne la nouvelle intéressante, que la Religion Catholique s'étend de plus en plus dans ce grand Royaume des Indes, & y a toujours trouvé plus de protection, depuis que le Pere François Antonio, de la Compagnie de Jesus, Supérieur des Missionnaires de *Tunquin*, y a conféré le 18. du mois de Juillet 1770 le Baptême à un Neveu légitime du Roi. Le premier Mandarin du Royaume (porte la même Lettre) désirant que les Néophytes qui y sont en grand nombre, observent les pratiques de la Religion qu'ils ont embrasée,

fée, en a donné, de son propre mouvement, la direction à ce même Religieux, connu par son zèle dans cette Mission depuis 1717. Sur-quoi le Pere Antonio considérant le grand bien qui pourroit se faire dans le *Tunquin*, s'il avoit un secours de plus de Missionnaires qu'il n'a, déclare qu'il en recevroit au moins une trentaine avec la plus grande satisfaction pour l'avantage spirituel de ces Peuples, qui les désirent eux-mêmes, puisque du petit nombre qu'on lui a donné, il a la consolation de voir le fruit qui se produit.

En continuant de creuser aux environs de l'ancienne Ville d'*Erculanum* au Royaume de *Naples*, on découvre toujours des monumens précieux de l'antiquité. Il n'y a pas long-tems qu'on y a trouvé des chaudières & d'autres vases de cuivre assez beaux : ils ne sont pas étamés en-dedans, mais argentés ; ce qui fait voir que dans les anciens tems on pensoit plus à conserver sa santé qu'on ne le fait de nos jours. On découvre encore dans ces excavations une infinité de belles inscriptions, de petites idoles, des vases peints, des pièces de monoyes & des cambrées de grands prix.

On s'attend d'apprendre à tous momens l'heureux accouchement de la Reine des Deux-Siciles, qui s'est renduë plusieurs fois dans l'Eglise Royale de St. Ferdinand aux Prières qui s'y font faites à ce sujet, & cette pieuse Princesse a ordonné qu'on distribuât à titre de charité dix ducats à chaque pauvre femme qui accoucheroit dans le mois de Mai, comme devant être celui de sa délivrance. De plus, les Administrateurs des Paroisses ont été chargés de faire des aumônes plus considérables à de pauvres familles honteuses,

honteuses. Les présens que l'Impératrice-Reine Apostolique a envoyés à l'auguste Reine sa Fille, à l'occasion de son accouchement, sont de la dernière magnificence, ils étoient déjà arrivés à Naples le 28. Avril. Un Courier vient de partir pour Vienne avec la nouvelle que la Reine est heureusement accouchée d'une Princesse la nuit du 5. au 6. Juin.

VENISE. Le Sénat a reçu avis qu'on avoit excité une révolte dans l'Isle de Céphalonie; que les mécontents s'étoient assemblés au nombre de 600 & paroïssent déterminés à commettre tous les excès d'une sédition ouverte: mais que le Provéditeur de cette Isle étoit parvenu, avec un petit Corps de troupes Esclavones, à réduire ces rebelles; que plusieurs de leurs Chefs ont été arrêtés, qu'on leur a fait subir sur le champ la peine de mort, & que les précautions que le Gouvernement a prises, depuis cette nouvelle reçûe, font espérer que cette révolte n'aura aucune suite.

GENES. Ce Gouvernement a fait équiper & partir deux Galères pour aller à la chasse des Bâtimens Barbaresques, qui sont actuellement des courses dans les mers voisines pour attaquer les Bâtimens Chrétiens. On remarque que ces Barbaresques sont des Tunisiens, dont on sçait que quatre Galliottes sont sorties de leurs Ports. On croit que les Algériens pourront bientôt en faire de même: ils ont conclu leur paix avec le Roi de Dannemarck.

#### E S P A G N E.

On est dans ce Royaume en crainte de quelque entreprise de l'Empereur de Maroc, qui fait faire dans ses Etats de très grands préparatifs de guerre. Aussi, l'on se précautionne à tout événement

nement par l'envoi de troupes à *Ceuta*, d'autant que ce Prince a envoyé depuis peu à *Tanger* & à *Tetuan*, Places voisines de *Ceuta*, de grosses sommes d'argent & quatrevingts chameaux chargés d'armes & de munitions de guerre. Depuis deux ans, il en a fait passer sans cessé dans ces Places des quantités considérables, ainsi que de l'artillerie.

De *Cadix* on apprend que le Navire Espagnol l'*Oiseau*, a mouillé le 17. Avril dans cette Baye, venant de *Honduras* & de la *Havane*; & par ce Bâtiment on a la nouvelle que deux Frégates de guerre Espagnoles, parties de la *Vera-Cruz*, sont arrivées à la *Havane*. Ce sont les deux Vaisseaux de guerre que nous avons marqué le mois passé être arrivés à la *Vera-Cruz* avec le trésor que devoit conduire à *Cadix* le Navire la *Castille* qui a fait naufrage il y a déjà du tems. Le trésor dont ces Bâtimens sont chargés, consiste en sept millions & demi de piastras fortes & en 40000 arobes de cochenille. On l'attend avec impatience à *Cadix*, d'où l'on a encore l'avis que deux Freres, fameux Négocians de cette Ville, ont suspendu leurs payemens, & que cette faillite est évaluée à trois millions-sept-cens mille piastras.

Des avis du *Mexique* annoncent qu'un violent tremblement de terre a renversé la plus grande partie de la Ville de *Manille*, Capitale des Isles Philippines; mais qu'heureusement peu d'habitans ont périés par cet affreux accident.

De *Lisbonne*. Toutes les Lettres qu'on a reçûes dans cette Ville venant de l'*Algarve*, depuis le 6. du mois d'Avril jusqu'à la fin de ce mois, portent qu'on y a ressenti tous les jours des secousses de tremblement de terre; qu'une entre-autes du 5. du même mois, a été précédée d'un

*des Princes &c. Juillet 1772. 51*

Grand bruit souterrain qui a répandu une telle épouvante, que tout le monde a pris la fuite. Ces Lettres ajoutent que les murs de toutes les maisons ont été ébranlés, nombre d'endommagées, & qu'on y passoit les nuits sous des tentes.

#### ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**V**IENNE. On ne parle presque plus des voyages que l'Empereur s'étoit proposé de faire. Ce Monarque a changé de dessein ; il se tient assidûment dans son Cabinet pour la multitude des affaires qui s'y traitent, & le passage continuel des Couriers qui arrivent de tous côtés à *Vienne*, surtout de *Petersbourg*, & qu'on doit renvoyer sans retard, avec des réponses à leurs dépêches. On a remarqué que le Prince de Galitzin, Ambassadeur de Russie, en a reçu lui même de sa Cour trois dans un seul jour, qui ont été suivis d'un autre qu'on attendoit avec impatience en retour de *Petersbourg*, où il avoit été expédié au Prince de Lobkowitz, Ambassadeur de Leurs Majestés Imp. & R. auprès de l'Impératrice Czarine. Comme dans toutes ces expéditions de Couriers en *Russie* à *Vienne*, & d'autres aux Cours de *Constantinople* & de *Berlin*, on n'entendoit parler d'aucunes opérations militaires dans les Armées des deux Puissances belligérantes, on supposoit le travail commencé de l'ouvrage désiré d'une Paix à rendre

à la République de *Pologne*, par celle que ces deux Puissances concluroient entre-elles : Et c'est où tendoient véritablement tous ces envois de Couriers de part & d'autre, de même que les préparatifs extraordinaires de guerre, pour avancer & appuyer cette paix, qu'on remarquoit du côté de la Cour de *Vienne* & de celle de *Berlin*; puisque les forces qu'elles ont rassemblées pour entrer en *Pologne* ne pouvoient être regardées comme n'ayant pour but que le désarmement des Confédérés de ce Pays. Tout semble ainsi annoncer que les précautions prises à propos par ces deux Cours, dans les circonstances de la guerre des Turcs, rendront incessamment la tranquillité à la *Pologne* & la paix aux Russes. On peut même compter que les négociations de cette paix ne seront pas de longue durée, mais couronnées d'une prompte conclusion d'accommodement, d'autant que l'armistice entre les Russes & les Ottomans a été signé & publié, comme on l'apprend, à *Giurgewo* le 14. du mois de Mai, & qu'en conséquence le Congrès s'est ouvert à *Bucharest* peu après l'arrivée en cette Ville des Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances.

Ce qu'il y aura de remarquable à savoir de cette paix, dans laquelle il sera fait vraisemblablement mention de la *Pologne*, c'est la décision du sort qu'auront la *Prusse-Polonoise* & la *Grande-Pologne*; car le Roi de Prusse doit être actuellement à *Marienwexder*, & cette décision semble avoir été remise jusqu'à l'arrivée de ce Monarque dans ces Provinces.

Cet objet, avec les prétentions de l'auguste Maison d'Autriche sur quelques districts en *Pologne*,

*Pologne*, & une nouvelle forme à donner à ce Royaume, présentent de la matière aux spéculatifs.

Voici le récit de quelques nouvelles particulières. La Cour va envoyer un certain nombre de Médecins en *Bohème*, chacun avec des appointemens de cent florins par mois, & leur voyage défrayé jusqu'à *Prague* : ce qui est un monument de plus qu'on a de la tendresse de l'Empereur pour ses Sujets.

L'Impératrice-Reine a élevé les deux freres, Messieurs de Koth de Starkenberg, à la dignité héréditaire de Comte, en considération des services que leurs ayeux & eux en particulier ont rendus à sa Maison dans les emplois distingués qui leur ont été confiés au Département des affaires de la *Haute-Autriche*.

Dans une dernière Commission, tenuë sur les affaires du Corps d'Artillerie, on est enfin convenu de quelques arrangemens qui y sont relatifs ; & autant qu'on en sçait, c'est que le Prince Ulrich de Kinsky est Directeur-Général de ce Corps ; que Mr. de Schrœtter, Général d'Artillerie, en est Président & le Baron de Lœschenkohl Vice-Président ; qu'on travaille actuellement à la répartition de ce Corps dans les Pays Héréditaires, ainsi qu'à tout ce qui concerne sa discipline & son entretien pour le mettre sur un pied respectable ; mais que ce travail doit toujours se faire de concert avec le Conseil Aulique de Guerre.

Le Prince Louis de Rohan, Ambassadeur Extraordinaire de France auprès de Leurs Majestés Imp. & R. Apost. est tombé malade le 28. Mai, d'une fièvre continuë remittente qui dégénoit souvent en fièvre putride. Mais les accidens de

cette maladie dangereuse n'ayant plus augmenté dans les quatre premiers jours du mois de Juin, on compte que ce Prince en est rechappé, d'aurant qu'à cette époque la sueur a amené, sans beaucoup de secours de l'air, une éruption de boutons rouges & blancs ; & cette crise, que les Médecins paroissent désirer avec la plus grande impatience, a mis fin à la maladie. Tout *Vienne* a pris l'intérêt le plus sensible à son état ; Leurs Majestés ont donné surtout les témoignages les plus sincères des bontés dont Elles honorent le Prince de Rohan.

NB. Le malheureux événement arrivé le 11. Mai à *Amsterdam*, par l'incendie du Théâtre de cette Ville, paroît devoir engager à profiter de la découverte qu'un Particulier de *Vienne* a faite pour prévenir les incendies de cette espèce, & dont plusieurs Princes de l'Empire ont déjà fait l'acquisition. Il s'oblige de préparer toutes les décorations de Théâtre faites ou à faire, les tapisseries de toile & de papier, de façon qu'elles ne prendront ni feu ni flamme, quand même on voudroit les allumer de dessein prémédité. Il promet à quiconque voudra voir les épreuves, de les donner palpables, convaincantes, incontestables & de durée égale à celle des décorations mêmes. Il se transportera, si on le souhaite, dans les endroits qu'on lui indiquera, pour préparer toutes les décorations de Théâtre à peu de frais. Ceux qui voudront avoir connoissance de cette personne, pourront s'adresser à l'Imprimerie du Sr. Korbocck, Place du *Hoff* à *Vienne*.

P R U S S E.

Des mouvemens que le Roi fait faire à ses troupes & des autres circonstances, dont nous avons fait mention dans ce Journal, il est toujours à présumer que l'on doit s'attendre à une grande révolution en Pologne : car Sa Maj. faisant état de se rendre dans la Prusse-Polonoise, comme on l'a déjà rapporté, la route en a été réglée & tous les préparatifs ont aussi été faits en conséquence. Ce voyage a dû être précédé d'une grande revûe qui a eu lieu près de Berlin, ensuite près de Magdebourg & dans la Poméranie, où ce Monarque inépuisable s'est rendu. Ce fut le 21. Mai qu'a été exécutée celle qui étoit fixée près de Berlin. Les différens Régimens d'Infanterie & de Cavalerie de la garnison de cette Résidence royale, se rendirent à cet effet, précédés de leurs Chefs, dans la plaine près de Ricksdorff. A six heures, le Roi, accompagné du Prince de Prusse, des Princes Henri & Ferdinand, du Prince Henri de Brunswich & des Officiers-Généraux, y arriva à cheval avec une nombreuse suite. Quelques momens après l'Infanterie & ensuite la Cavalerie firent leurs évolutions, qui durèrent jusqu'à midi. Sa Maj. parut très-satisfaite de la beauté de ces troupes & de leur dextérité dans leurs manœuvres. La Reine Douairière de Suede, la Princesse sa fille, les Princeses Epouses du Prince de Prusse & du Prince Henri, la Princesse Philippine de Swedt, & la Princesse Epouse du Prince Frédéric de Brunswich assisterent à cette revûe; & à cet effet on avoit dressé plusieurs Pavillons, où ces augustes Personnes trouverent un déjeuner splendide.

dide. A midi Leurs Majestés & Leurs Alt. R. revinrent à *Berlin*, & le Roi étant de retour au Château, dina dans son appartement avec quelques-uns de ses Généraux.

Mais toutes les troupes qui composoient la garnison de *Kœnigsberg*, se sont mises en marche le 23. & le 24. Mai, pour occuper le Camp qui leur a été tracé près de *Mariemverder*. Les autres troupes qui sont dans le Royaume de Prusse, ont pris la même route. Elles passeront aussi routes en revüe devant le Roi, si déjà cette revüe n'a été faite.

S A X E.

Il y a long-tems que les Electeurs de Saxe s'occupent des moyens de proscrire la mendicité en pourvoyant aux besoins des pauvres Invalides, & en procurant du travail à ceux qui peuvent s'occuper. Le Sérénissime Electeur regnant vient de publier une nouvelle Ordonnance sur cet objet intéressant, qui devoit bien être imitée de tous côtés. Dans cette Ordonnance Son Alt. Electorale en rappelle d'autres qui ont été publiées en 1729, 1730, 1733, 1740 & 1750. Elle ordonne la construction de nouvelles maisons de Charité, où l'ouvrier qui a besoin de travail en trouvera en tout tems, & où le malheureux qui ne peut en avoir, trouvera à son tour un azyle & des alimens. Cette Ordonnance est accompagnée d'un règlement assez étendu, dans lequel le Souverain prescrit les mesures les plus justes pour bannir entièrement la mendicité de ses Etats, sans faire refluer les mendiants dans les Pays voisins.

L'Electeur a aussi nommé une Commission, qu'il a chargée d'examiner à fond l'affaire des  
Doüanes

Doüanes (\*) ; & c'est le Comte de Wahl, Ministre Electoral à la Diette de *Ratisbonne*, qui est à la tête de cette Commission. On en attend beaucoup de sa prudence & de la sagesse de ses conseils. Nous avons déjà parlé des talens de ce Seigneur pour les affaires dont il est chargé.

H A N O V R E.

Les Seigneurs & Dames nommés par le Roi de la Grande-Bretagne, pour former la Cour de l'infortunée Reine de Dannemarc Caroline-Mathilde son auguste Sœur, se sont rendus à *Stade* pour l'y recevoir, précédés des Officiers de bouche. Madame la Doüaïrière de Verpuy fera les fonctions de Grande-Maitressë de la Cour de cette Princesse; les Doüaïrières de Steinberg & d'Optada sont nommées Dames de Sa Majesté; les Barons de Wagenheim & de Bulow sont désignés le premier Grand Echanson, le second Chambellan, & Mr. de Reden Gentilhomme de la Chambre. Tout étant ainsi préparé pour la réception de la Reine Caroline-Mathilde à *Stade*, elle y arriva le 5. Juin à six heures & demie du soir à bord de la petite Escadre Angloise, qui étoit allé la prendre dans le *Sund*, & qui la salua par plusieurs décharges de son artillerie, auxquelles a répondu le canon de la Forteresse. Elle s'est fait d'abord transporter à terre dans une Chaloupe. Sa Maj. a reçu à *Stade* tous les honneurs dûs à son rang & à sa naissance. Le 7. à midi, après avoir entendu un Sermon

---

(\*) Il en a été dit quelques chose, page 46 de notre dernier Journal.

mon dans son cabinet, elle a continué son voyage par *Buxtehude* & *Winsen*, où elle a couché. Le lendemain elle s'est mise en route avec 70 chevaux de poste vers *Gærde* par *Bardowick* & *Dahlenburg*. Le Chevalier *Keith* a accompagné cette Princesse jusqu'à *Gærde*, d'où il est revenu à *Stade* pour passer en *Angleterre* à bord du Vaisseau qui y a transporté la Reine. On dit que cette Princesse recevra tous les ans trente mille écus de la Cour de *Copenhagen*, outre ce que lui fournira la Cour de *Londres* dans l'Electorat d'*Hanovre*.

### ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

**A**NGLETERRE. Cette Cour s'étoit tenuë jusqu'au 14. du mois de Mai à ne rien annoncer touchant les opérations militaires entre la *Russie* & la *Porte*; mais bien informée du tour que prenoient les affaires de ces deux Puissances, elle s'est empressée de le faire connoître même par l'impression dans la Gazette de *Londres*, où l'on lit que le Grand Seigneur a consenti à une suspension d'armes, à la tenuë d'un Congrès, & que les Plénipotentiaires étoient nommés de part & d'autre pour travailler à l'ouvrage de la Paix. Cette nouvelle a fait d'autant plus de plaisir au Public qu'elle s'accorde parfaitement avec le système pacifique de la Cour Britannique, & que par l'accommodement qui s'ensuivra entre ces deux Puissances, la paix deviendra générale en Europe, puisqu'il est apparent que

que les affaires de *Pologne* seront comprises dans ce plan projeté, & qu'il est d'ailleurs constaté que les Cours de *France* & d'*Espagne* demeureront dans leurs sentimens pacifiques vis-à-vis de celle d'*Angleterre*. Elles lui proposent même d'affermir encore mieux la paix entre elles, en adoptant de concert des arrangemens par rapport au Commerce de l'*Amérique* : objet qui a fait souvent verser des torrens de sang, faute d'avoir prévenu, par certaines dispositions, les sujets de plaintes de l'une ou l'autre Nation, & occasionné des guerres sanglantes qui en ont été les suites. C'est à quoi on assure que travaillent actuellement les trois Cours ; même qu'il y a aussi de nouveaux réglemens faits entre-elles par rapport au commerce des *Indes-Occidentales*, afin de prévenir également tout sujet de contestation qui auroit pû s'élever dans ce Pays.

Depuis que les affaires du *Dannemarck* sont réglées par rapport à la Reine *Caroline-Mathilde*, qui est à présent dans les Etats Electoraux du Roi, on débite à *Londres* bien des particularités qui semblent y avoir du rapport ; mais la prudence doit faire croire que la Cour de *Copenhague* ne se seroit jamais exposée au ressentiment d'une Puissance telle que l'*Angleterre*, si elle n'avoit pas été en état de justifier sa conduite dans la Révolution du 17. Janvier dernier. Cependant on sçait que dans cette affaire, portée en son tems devant le Ministère Britannique, après l'allée & venuë de tous les Couriers dont on a parlé, il y a eu des sentimens assez violens, surtout celui de Mylord *Bute* : il étoit « qu'on envoyât, sans hésiter, une forte Esca- « dre en *Dannemarck*, pour en ramener la Reine « *Caroline-Mathilde* en *Angleterre*, & qu'on « cût « 9

« eût à agir offensivement contre cette Puissance  
 « ce au cas de refus. » Mais ce sentiment n'a  
 point prévalu.

Le Roi ordonna le 29. Mai , que désormais tous les Capitaines-Lieutenans de ses troupes, tant d'Infanterie que de Cavalerie , auront le grade de Capitaine, soit qu'ils soient à l'Armée ou à leurs Régimens ; que les Capitaines-Lieutenans prendront ce titre dès maintenant, & les Capitaines-Lieutenans futurs , du jour de la date de leurs commissions. Sa Majesté a aussi fait une grande promotion dans ses troupes, par laquelle elle a avancé trente-cinq Majors au grade de Lieutenant-Colonel, trente-quatre Lieutenans-Colonels à celui de Colonel, vingt-huit Colonels à celui de Lieutenant-Général, & seize Lieutenans-Généraux à celui de Général. Parmi ces derniers sont les Ducs d'Ancaſtre & de Kington, le Lord Falmouth, les Comtes d'Harcourt, de Paviſ, de Sandwich, d'Albemarle & de Waldgrave, le Général Conway, le Lord Robert Manners & le Duc de Glouceſter. On débite que ce Prince, qui eſt revenu de ſes voyages en *Italie*, ſera bientôt nommé Généraliſſime des Armées du Roi, & que ſon mariage ainſi-que celui du Duc de Cumberland, ſon Frere, ſeront bientôt déclarés.

Comme le Roi a avancé au grade de Lieutenant-Colonel à brevet le nombre de Majors dont nous venons de faire mention, & qui ont obtenu le grade avant l'année 1764, on a fait avertir tous les Majors à la demie paye, qui n'ont pas demandé de l'emploi, que s'ils deſirent d'être compris dans cette promotion, ils doivent retourner inceſſamment au ſervice, & ensuite

*des Princes &c.* Juillet 1772. 61  
ensuite s'adresser à Sa Maj. par le canal du Secrétaire de la Guerre.

Le 20. Mai le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies ordinaires, & donna son approbation au Bill tendant à lever un million 800000 livres sterlings par billets de l'Echiquier, à celui qui permet l'entrée des bleds dans ce Royaume, à celui qui permet aussi l'entrée du riz venant des Colonies Angloises de l'*Amérique*, à celui qui fait de nouveaux arrangemens touchant la fabrique de la poudre à canon, & à vingt autres Bills publics & quarante particuliers.

Le 2. Juin les Pairs, munis d'une commission du Roi, approuverent au nom de Sa Majesté le Bill qui tend à remédier aux maux occasionnés par les Loix actuelles contre les monopoleurs & les regratiers; le Bill qui encourage la pêche sur les Côtes de l'Isle de *Mann*; celui qui tend à empêcher les fraudes & abus qui se font dans le commerce entre la *Grande-Bretagne* & l'*Irlande*; celui qui tend à empêcher qu'on ne fraude les droits du timbre; celui qui tend à prévenir les banqueroutes frauduleuses; celui qui accorde un rabais de trois cinquièmes du droit sur le thé qu'on porte en *Irlande* & en *Amérique*; celui qui permet l'entrée du tan de l'étranger, afin d'encourager les Manufactures de cuir; & quarante-cinq autres Bills tant publics que particuliers. Ensuite les Communes rentrerent dans leur Chambre, & les Pairs s'ajournerent au 9, jour auquel le Roi s'est rendu au Parlement & a mis fin à la séance présente, par un Discours dont voici les termes.

MYLORDS & MESSIEURS, je ne puis mettre  
fin à la session du Parlement, sans vous expré-

mer la satisfaction que j'ai ressentie en voyant la manière sage & prudente dont vous avez conduit toutes vos délibérations pendant qu'elle a duré, & sans vous faire mes remerciemens des preuves nouvelles que vous avez données de votre affection pour moi, en assurant le bien & l'honneur de ma Famille. Je puis vous annoncer avec beaucoup de plaisir que les dispositions des Puissances de l'Europe me donnent tout sujet de croire que nous ne serons aucunement troublés dans la jouissance des avantages de la Paix.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, je vous remercie de bon cœur des subsides que vous avez accordés avec tant de zèle & de diligence, & de la façon dont vous avez pourvû à chaque branche du service public. J'ai le plaisir & la satisfaction de voir, qu'en même-tems vous avez pu faire de grands progrès pour la réduction de la dette nationale par la façon ingénieuse dont vous avez disposé des revenus de l'Etat.

MYLORDS & MESSIEURS, je ne doute point que vous ne portiez dans vos Provinces les mêmes principes & le même zèle pour le bien public que vous avez fait paroître en Parlement, & que vous continuiez de faire vos efforts pour entretenir l'esprit d'harmonie & de confiance chez tous mes fidèles Sujets. Employez vos soins à les convaincre, que sans un juste respect pour les Loix & une obéissance ardente à l'autorité légitime, on ne peut jouir avec assurance & tranquillité des droits ni des libertés civils & religieux. Assûrez-les que je regarde leurs intérêts comme inséparablement attachés aux miens, & que je suis & ai toujours été persuadé que la gloire & la prospérité de mon regne dépendent de l'affection  
ds

des Princes &c. Juillet 1772. 63

De mon Peuple & de l'attention que j'aurai de procurer son bonheur.

Le Chancelier a ensuite prorogé la rentrée des deux Chambres au Mardi onzième du mois d'Août prochain.

Les moyens pour remplir le subside de cette année 1772, sont de sept millions 744293 livres sterlings, onze sols & un quart, & les subsides ne se montent qu'à sept millions 187953 livres sterlings deux shellins onze sols & sept huitièmes; de sorte que l'expédient des moyens est de 556339 livres sterlings, 17 shellins, 18 sols & trois huitièmes.

Nous finirons ce qui se présente du Parlement de la Grande-Bretagne par une affaire qui s'y passa le 23. du mois de Mai, parce qu'elle pourroit avoir des suites : la voici. Le Colonel Luttrell, Membre du Parlement pour le Comté de *Middlesex*, à la tête de quatre à cinq mille Ebénistes & autres ouvriers de ce genre, se rendit à la Chambre des Communes, & y présenta un Mémoire de la part de ces Artisans, par lequel ils se plaignent qu'on apporte de France dans ce Royaume une quantité prodigieuse de chaises, armoires, miroirs & autres ameublemens, sous prétexte qu'ils sont destinés à l'usage de certains Ministres étrangers, tandis qu'une partie passe dans le peuple au préjudice de ces Artisans, qui sollicitent la Chambre d'empêcher cette dangereuse pratique. Le Lord North convint qu'ils avoient raison & qu'on auroit égard à leurs plaintes, qu'on donneroit des ordres pour empêcher qu'on ne vendît certains meubles actuellement saisis, & qu'on disoit appartenir à un Ministre étranger. Il promit qu'on ne permettroit plus l'entrée de ces sortes de meubles,

bles, & qu'on veilleroit autant qu'il seroit possible pour se saisir de tous ceux qui se peuvent trouver actuellement ici; mais que comme la séance tiroit à sa fin, la Chambre n'auroit peut-être pas le tems de porter une loi à ce sujet. Ces promesses parurent suffisantes, les Artisans s'en contenterent, & se retirerent tranquillement.

Le 2. du mois de Juin fut aussi terminée la séance du Parlement d'Irlande, par un Discours qu'y prononça, au nom du Roi, le Lord Townshend, Viceroi de ce Royaume.

On prétend que les Ministres étrangers, résidens à Londres, ont déjà eu ensemble divers entretiens pour se consulter sur les moyens de maintenir leurs privilèges, qu'ils croyent lezès dans la Requête présentée par les Ebénistes au Parlement. Mais le Lord North leur a déclaré qu'il étoit trop persuadé de leur droiture & de leur équité pour qu'ils exigeassent de jouir d'immunités incompatibles avec les Loix du Royaume. On débite à ce sujet que le Prince de Masseran, Ambassadeur d'Espagne, a déclaré dans une de ces conférences, « qu'il ne s'associeroit avec aucun Ministre qui dégraderoit le caractère de Représentant d'une Tête couronnée, par le vil état de Contrebandier. *Nous venons ici*, dit ce généreux Ambassadeur, *pour maintenir le droit des Nations & non pour les violer, & cet état ne doit jamais envoyer de Ministre à aucune Cour qui n'est pas en état d'y faire passer un homme de bien.* »

Les Ministres qui sont spécialement soupçonnés d'avoir introduit des Meubles à Londres, sont ceux de Naples & de Venise.

*des Princes &c.* Juillet 1772. 65

De l'*Amerique* on reçoit la nouvelle que Mr. Hutschinson, Gouverneur de la *Nouvelle-Angleterre*, ayant convoqué l'assemblée Provinciale à *Cambridge*, au lieu de *Boston*, malgré des protestations réitérées de cette assemblée, les deux Chambres avoient déclaré, comme elles l'avoient déjà fait, que cette disposition étoit contraire à la Charte de la Province; que la Couronne ne s'étoit pas réservé cette autorité, & que l'assemblée persistoit encore & persisteroit toujours dans le refus de se soumettre à cette disposition, promettant néanmoins de travailler avec toute l'application possible aux affaires de leur ressort pour le service du Roi & les intérêts de la Province.

On assure à présent que le Commandant des troupes Angloises, qui avoient pénétré jusqu'à la Capitale du Royaume de *Tanjoar*, comme nous l'avons rapporté dans notre dernier Journal, & qui se dispoient à en faire le siège, a signé une Capitulation avec le Souverain de cet Etat, & que la paix ayant été rétablie par ce moyen, les troupes Angloises retournoient à *Madras*. On sçait que le refus de ce Prince de payer le tribut annuel aux Anglois, a été la cause de cette rupture.

#### H O L L A N D E.

La fermeté des Etats-Généraux vis-à-vis de l'Empereur de *Maroc*, qui leur avoit fait déclarer la guerre, a déjà fait désister ce Prince d'une partie de ses prétentions; mais Leurs Hauts Puissances n'ont pas voulu consentir à lui céder le reste, de peur qu'une telle condescendance ne le rendit plus exigeant une autre année. Ainsi,

outre plusieurs Vaisseaux déjà armés contre lui ; on va équiper encore quatre Frégates pour être en état de bloquer ses Ports & de donner en même-tems des convois aux Navires Hollandois.

On s'occupe à *Amsterdam* à relever les ruines de l'édifice consumé de la Comédie Hollandoise le 11, du mois de Mai dernier, & à déterrer les malheureuses victimes de ce cruel incendie : triste souvenir d'un malheur, dont les circonstances rapportées dans notre Journal du mois passé, font frémir. On n'a pû reconnoître dans le nombre des morts que vingt personnes qui ont péri dans cet accident, pour n'avoir pas été tout-à-fait défigurées, outre celui des suffoquées. Il y en a d'ailleurs un grand nombre dangereusement blessées, qui auront de la peine à se rétablir.

Un Envoyé de la Régence de *Tripoli* aux Cours de *Dannemarck* & de *Suède*, est arrivé à *La Haye* dans les premiers jours du mois de Juin, & s'y est arrêté jusqu'au 13, qu'il partit pour *Amsterdam*, d'où il a continué sa route pour sa destination. Pendant le séjour qu'il a fait à *La Haye* il a eu des conférences avec les Présidens de semaines à l'assemblée des Etats Généraux. Il a eu aussi audience du Sérénissime Prince Stadhoude.

### B R U X E L L E S.

Sur les représentations de la Province de *Limbourg*, le Gouvernement a résolu de permettre, comme ci-devant, que les laines d'Espagne seroient importées de la *Hollande* dans ladite Province, provisionnellement jusqu'au premier Juillet

*des Princes &c.* Juillet 1772. 67  
let 1773, pourvû que l'on en payât, comme  
Droit d'entrée, deux pour cent de la valeur.

*F R A N C E.*

**L**E 7. Juin, Fête de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi, vers les onze heures du matin, Sa Majesté tint un Chapitre, dans lequel Elle nomma Chevaliers de cet Ordre le Duc de Villeroy, Pair de France, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine de ses Gardes, Gouverneur de la Province du Lyonnais, Forez & Beaujolois; le Duc de Tresmes, Pair de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de l'Isle de France; le Marquis de Croissy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Capitaine des Gardes de la Porte; le Marquis de Sourches, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand Prévôt de France; le Marquis de Montmorin, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Fontainebleau. Après le Chapitre, le Roi se rendit à la Chapelle, précédé de Monseigneur le Dauphin, de Mgr. le Comte d'Artois, du Comte de la Marche, du Duc de Penthièvre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Sa Majesté, devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses, étoit en manteau, ayant par-dessus le Collier de l'Ordre & celui de l'Ordre de la Toison d'or. L'Archevêque de Paris, Prélat Commandeur de l'Ordre, célébra la Grand' Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi, & à laquelle Madame la Dauphine, Madame la

Comtesse de Provence, Madame, Madame Elisabeth, Madame Adélaïde, & Mesdames Victoire & Sophie assistèrent dans la Tribune.

Ce récit fait une de ces nouvelles qui sont assez ordinaires. Nous n'en avons d'ailleurs que de particulières à rapporter de ce Royaume & telles que les suivantes.

L'Ordonnance du Roi concernant la Cavalerie, annoncée depuis quelque-tems, a paru dans les premiers jours du mois de Mai : elle est datée du 17. Avril dernier & contient trente-sept articles. Sa Majesté en changeant la forme de ce Corps a voulu intéresser les Capitaines à l'entretien de leurs Compagnies, & régler une forme d'administration qui leur fournisse par elle-même les ressources nécessaires en tout tems pour les recrues, les remotes & les réparations de toute espèce. Sa Majesté voulant aussi donner des Compagnies aux désirs de la Noblesse, & des Capitaines aux besoins du service, s'est déterminée à en augmenter le nombre dans ses trente Régimens de Cavalerie, à porter dans chacun les huit Compagnies à douze, & à réduire pareillement chaque Régiment à trois Escadrons, dont chacun sera composé de quatre Compagnies au-lieu de deux, comme il l'étoit précédemment. Cette nouvelle formation a paru devoir être préférée, parce qu'elle donne plus de consistance à l'Escadron, qu'elle le rapproche davantage de la force qu'il doit avoir à la guerre, & que les Officiers dans les exercices de paix s'accoutumant à des fronts d'Escadrons plus considérables & à des distances proportionnées, se trouveront avoir le coup d'œil plus formé aux véritables manœuvres de la guerre. En conséquence Sa Majesté ordonne ce quit : 1. Chacun

des

Les trente Régimens de Cavalerie, composé de huit Compagnies de 54 hommes, formant quatre Escadrons, sera porté à douze Compagnies de 36 hommes, & ne formera que trois Escadrons. 2. Chaque Compagnie sera commandée en tout tems par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant, & composée en tems de paix d'un Fourrier, deux Maréchaux des Logis, quatre Brigadiers, quatre Carabiniers, vingt-quatre Cavaliers & un Trompette. 3. L'Etat-Major de chaque Régiment sera composé d'un Mestre-de-Camp, d'un Lieutenant Colonel, d'un Major, de deux Aides-Majors, de deux Sous-Aides-Majors, d'un Quartier-Maitre, de trois Porte-Etendars, d'un Timbalier, d'un Chirurgien & d'un Maréchal expert.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du 19. Avril, qui ordonne le remboursement des Offices supprimés du Parlement de *Paris*, du Grand-Conseil & de la Cour des Aides pendant les années 1772 & 1773. On voit à la suite l'état des distributions, suivant lequel ceux qui sont Officiers du Parlement actuel seront remboursés les premiers, en observant l'ancienneté d'acquisition.

On a supprimé, vers la fin du mois de Mai, quarante-quatre charges de Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville de *Paris*, & autant de celles de Contrôleur. Le nombre qui étoit de 74 de chaque sorte, a paru trop considérable, étant certain que le service peut se faire aisément par le nombre qui reste & même par un plus petit. En supprimant quarante-quatre Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, on oblige les trente qui restent à donner une augmentation de finance

de 75000 livres chacun; de sorte que leurs charges seront portées à six cens mille livres. Il y a apparence. comme on est dans les réformes, qu'on en verra aussi bientôt tomber une sur les charges des Grands-Maitres des Eaux & Forêts, & sur celles des Receveurs-Généraux des Domaines & Bois.

Par une Déclaration du Roi, enregistrée en Parlement le 23. Mai, la comptabilité des Receveurs des Tailles, Receveurs particuliers, Gardes du Trésor royal, n'aura plus lieu à la Chambre des Comptes. Cette nouvelle forme met le Roi en état de soulager ses finances de sommes considérables pour les frais annuels de toutes ces comptabilités. En conséquence, des Lettres Patentes enregistrées le même jour, la Ville de *Verneuil au Perche* & ses dépendances, seront comprises dans l'Appanage donné par Sa Maj. à Mgr. le Comte de Provence.

Par d'autres Lettres-Patentes, enregistrées le 5. Mai, on voit que sur ce qui a été représenté au Roi par son auguste Fille Madame Louïse Marie, Religieuse Carmélite que plusieurs Freres de  
 20 l'Ordre de *Notre-Dame-du-Mont-Carmel*,  
 20 appellés *Carmes Déchauffés*, existans dans son  
 20 Royaume, souhaiteroient de vivre suivant les  
 20 Régles primitives de leur Institut; mais que  
 20 ce désir éprouveroit des difficultés, si ceux qui  
 20 en sont animés étoient obligés de demeurer  
 20 avec d'autres Profès qui n'auroient pas la  
 20 même façon de penser: le Roi a prié le  
 Souverain Pontife de concourir à l'exécution  
 d'un projet si louable, & le Saint Pere a fait  
 expédier un Bref qui autorise lesdits Freres de la  
*Vierge du Mont-Carmel* à se réunir dans le Cou-  
 vent de *Charenton*, du même Ordre, Diocèse  
 de

*des Princes &c.* Juillet 1772. 71

de *Paris*, pour y pratiquer à perpétuité la règle de l'Institut primitif dudit Ordre. En conséquence, les Lettres-Patentes enjoignent au Parlement de faire exécuter ce qui est contenu dans le Bref du Pape.

Il paroît, quoi qu'on en ait marqué dans notre dernier Journal, page 424, que les protestations du Parlement de *Bordeaux*, contre l'enregistrement forcé de l'Edit de Novembre, portant prorogation de Vingtîèmes, n'auront aucunes suites. Ces Vingtîèmes ne s'en perçoivent pas moins, & les Magistrats ont arrêté qu'ils donneroient eux-mêmes l'exemple de la soumission aux volontés du Roi. L'Arrêté que cette Compagnie a fait après que le Comte de Fumel y eut exécuté les ordres de Sa Majesté, est devenu public.

Les Lettres de *Rennes* apprennent qu'une Commission intermédiaire des Etats de *Bretagne* a mis opposition à l'enregistrement fait par le nouveau Parlement de l'Edit des deux Vingtîèmes, dont nous venons de parler; ce qui pourroit attirer quelque nouveau cas désagréable à cette Commission.

Le Clergé des Provinces conquises n'avoit jusqu'à présent contribué que très-peu & volontairement aux charges de l'Etat. Les Archevêques & Evêques de *Flandres*, d'*Alsace*, des *Trois-Evêchés*, de *Franche-Comté* &c. ont reçu de Mr. le Contrôleur Général une Lettre circulaire, par laquelle il leur déclare que l'intention du Roi est d'assujettir le Clergé de toutes ces Provinces à payer à l'avenir tous les ans une taxe fixe & proportionnée à ses facultés, & qui n'aura ni le titre, ni le caractère de Don gratuit.

De

De *Brest* on a des Lettres qui portent que le 27. Mai, une Escadre destinée à faire des évolutions sur les Parages de *Bretagne*, a appareillé pour se conformer à des ordres de la Cour, qui sont d'exercer & d'instruire les jeunes Marins. Elle a pour trois mois de vivres & elle est composée des Vaisseaux suivans : l'*Alexandre* de 60 canons, commandé par Mr. d'Orville; le *Fier* de 50 par Mr. du Chaffaut; l'*Hyppopotame* de 30, par Mr. de Breugnon; ( ces trois Messieurs sont Chefs d'Escadre ) la *Thersipcore* de 30, par Mr. de Treyille; l'*Aurore* de 30, par Mr. de la Tullaye; la *Tourterelle* de 26, par Mr. de la Rochechouart; la *Dédaigneuse* de 26, par Mr. de la Galerine; le *Cerf-Volant* de 26, par Mr. de la Motte-Piquet; l'*Isis* de 16, par le Comte de Grasse; le *Serin* de 14, par Mr. de Nient; ( ces neufs derniers sont Capitaines de Vaisseau ) la *Puce*, le *Moncheron* & le *Levrier* : ces derniers Bâtimens auront leurs équipages alternativement par les Vaisseaux de l'Escadre.

Le 9. Mai, vers les deux heures après-midi, le feu prit chez un Epicier à *Briofne*, Bourg de la Généralité de *Roisen*, & consuma en moins d'un quart-d'heure 25 maisons, dont la plus éloignée étoit à mille pas de celle de l'Epicier. Le vent étoit si violent que tout a été réduit en cendres, sans qu'on ait pû sauver aucun effet. Un pont, qui communique du lieu de l'incendie au reste du Bourg, s'étoit embrazé, & tout auroit été réduit sans la précaution qu'on prit de le couper. Heureusement personne n'a péri. Outre les maisons, cet accident a détruit beaucoup d'autres bâtimens, tels que granges, pressoirs, écuries, étables, fours, celliers &c. Une personne qui n'a pas voulu se faire connoître,

2. envoyé le même jour 600 livres pour être distribuées aux pauvres, & les Religieux de l'Abbaye du Bec y firent transporter une charette chargée de pain : ils ont continué cette bonne œuvre les jours suivans.

Depuis le fâcheux accident survenu à la Comédie d'*Amsterdam*, les Parisiens amateurs du Spectacle, forment des vœux plus que jamais pour la construction d'un Théâtre de Comédie françoise, dont l'édifice soit isolé, de facile accès, & dont les spectateurs pussent sortir par différens côtés sans embarras. Un projet du Sr. Liegeon rassemble tous ces avantages : des issues ménagées autour d'une gallerie tournoyante, faciliteront aux gens de pied le moyen de se retirer sans peine ; & aux équipages celui de se présenter de tous les côtés : en moins de six minutes tout le spectacle peut être vidé.

On apprend de *Marseille* qu'un Amiral Anglois, qui y arriva le 11. Mai, a remis au Capitaine Jervis, commandant la Frégate l'*Alarme*, une Lettre & une caisse avec ordre de la porter en toute diligence à *Marseille* au Sr. Preville le Pelley, Lieutenant de Vaisseau & du Port qui, à pareil jour 11. Mai de l'année dernière, sauva cette même Frégate l'*Alarme*, lorsqu'elle étoit sur le point de périr. La Lettre des Officiers de l'Ambassade d'Angleterre étoit conçue en ces termes : « Vos services, Monsieur, envers la « Frégate ont excité notre admiration & notre « reconnoissance. Votre courage, votre pruden- « ce, votre intelligence, vos talens ont mérité « que la Providence couronnât votre zèle. Le « succès a fait votre récompense ; mais nous « vous prions d'agréer, comme un hommage « rendu à votre mérite & comme un gage de « notre

» notre estime & de notre reconnoissance, ce  
 » que le Sr. Jervis est chargé de vous remettre  
 » de notre part. », La caisse renfermoit diffé-  
 rentes pièces de vaisselle d'argent richement cise-  
 lées, parmi lesquelles il y avoit un vase chargé  
 d'ornemens, relatifs au service rendu par le Sr.  
 Preville le Pelley. On voyoit d'un côté les armes  
 d'Angleterre, & de l'autre cette inscription La-  
 tine : *Georgio Renato Preville le Pelley, nobili  
 Normano Grandivillensi, Navis bellica Portusque  
 Massiliensis Pro-Praefecto, ob navem Regiam in  
 littore Gallico periclitantem virtute, diligentiaque  
 sua, servatam; Septem-Viri Rei Navalis Britan-  
 nica. M, DCC. LXX.* A Georges-René Preville  
 le Pelley, Gentilhomme Normand de Grand-  
 ville, Lieutenant de Vaisseau du Roi & du Port  
 de Marseille, pour avoir sauvé du naufrage un  
 Vaisseau du Roi sur les côtes de France; les  
 Septem-Virs de l'Amirauté d'Angleterre. M,  
 DCC. LXX.

L'Histoire ne nous fournit que trop d'exem-  
 ples que la plus grande partie des découvertes  
 qui ont été faites, tant dans le nouveau que  
 dans le vieux Continent, ont eu lieu par des  
 causes aussi singulières qu'extraordinaires. Voici  
 une de ces nouvelles découvertes que le désir de  
 se procurer la liberté perdue, a produit. C'est  
 le trajet par mer de Kamtschatska à la Chine.  
 Une personne très distinguée de Londres a reçu  
 une Lettre de son fils, datée de Canton le 9.  
 Novembre 1771. Il y est dit qu'au mois de  
 Septembre précédent, il étoit arrivé à Macao  
 un Bâtiment d'une forme tout-à-fait singulière,  
 commandée par un Officier qui se dit Colonel  
 au service de l'Impératrice-Reine de Hongrie  
 & de Bohême, & se fait nommer le Baron  
 Benyorski.

*des Princes &c.* Juillet 1772. 75

Benyorski. Cet Officier avoit à bord, lors de son arrivée à *Macao*, 62 personnes, presque tous militaires, parmi lesquels cinq habillés en femmes. Cette Lettre venue à *Londres*, méritoit d'être rapportée, mais nous ferons usage d'une autre au même sujet, que le Chevalier de Rothe a écrite de *Canton*, en date du 18. Novembre 1771, à Mr. de Rothe son frere à *Paris*, après que nous aurons rapporté la copie d'une Lettre que le Baron Benyorski lui-même a écrite de *Macao* à une personne distinguée demeurant à *Canton*. La voici.

„ J'ai été fait prisonnier en 1769 (en *Pologne* par les Russes) & envoyé en exil à *Casari* avec les Princes Szolzy, Evêque de Cracovie, P. Szangusko, P. Rzfewusky, P. Pacz & l'Evêque de Kiovie. (On suppose que ce sont ces cinq personnes déguilées.) Je me suis embarqué au mois de Mai 1771 dans la Galiote le *St. Pierre* & j'ai fait voile de *Kamschatka*, situé à 63 degrés de latitude Septentrionale & 175 degrés de longitude. Les vents variables nous portèrent jusqu'au 238<sup>me</sup>. de longitude & au 67<sup>me</sup>. de latitude Septentrionale. Nous changeâmes ensuite de course & passâmes les Isles *Marianes*; à cette hauteur une tempête nous jeta sur les côtes du Japon, où nous débarquâmes. De-là nous remîmes à la voile, & mouillâmes aux Isles *Tonza* & *Bonge*, & même *Nangaseaki*, où nous avons pris des provisions. Nous remîmes de nouveau à la voile, & ayant passé les Isles *Ulina*, *Formose* & *Baske* où nous touchâmes, je dirigeai ma route en droiteure vers *Macao* où je suis arrivé au mois de Septembre 1771. „

Signé, Baron Maurice, Aout von Aladar & Benyorski,

Benyorski, Colonel au service de Sa Maj. l'Impératrice-Reine, & Régimentaire Général des Confédérés.

La Lettre du Chevalier de Rothe porte ce qui suit. « Il est arrivé, le 23. Septembre 1771 à  
 20 Macao, Ville de la *Chine*, située à 30 lieues  
 20 de *Canton*, appartenante aux Portugais, un  
 20 Both, avec Pavillon Hongrois, commandé  
 20 par le Baron Benyorski, aussi Hongrois de  
 20 Nation, Conseiller du Prince Albert Duc de  
 20 Saxe-Teschen, Colonel de l'Impératrice-  
 20 Reine de Hongrie & Officier des troupes  
 20 Confédérées de Pologne. Il avoit avec lui  
 20 soixante-six personnes, tant hommes que fem-  
 20 mes. Cet Officier fut fait prisonnier de guerre  
 20 par les Russes dans un combat près de *Kami-  
 20 nieck* en *Pologne*, avec plusieurs autres per-  
 20 sonnes de distinction & cent Soldats; il avoit  
 20 reçu sept blessures dans ce combat. Il fut con-  
 20 duit, avec les autres prisonniers, d'abord à  
 20 *Kaminieck*, où il trouva le Prince Szolith,  
 20 Evêque de Cracovie & Sénateur de Pologne,  
 20 arrêté prisonnier d'Etat. De-là tous ces pri-  
 20 sonniers & le Prince Evêque furent relégués  
 20 en *Sibérie* pour y finir leurs jours. Le Sieur  
 20 Benyorsky a trouvé le moyen de se sauver avec  
 20 80 prisonniers, & de gagner le *Kamtschatka*,  
 20 où ils se sont embarquée dans une Chaloupe  
 20 de cent tonneaux. Ils n'ont pû tourner par le  
 20 Nord, ayant été arrêtés par les glaces, vers  
 20 le 63<sup>me</sup>. degré de latitude. Ils ont été obli-  
 20 gés de se jeter du côté du *Sud*, &, après avoir  
 20 cotoyé le Japon, ils sont venus à *Limpo*, petit  
 20 Port de la Province de *Nankin* & de-la à *Ma-  
 20 cao*, où ils ont été très-bien reçus par les  
 20 Portugais. Ils souffroient la faim & la soif  
 20 depuis

*des Princes &c.* Juillet 1772. 77

depuis deux mois. Leur Bâtiment avoit été  
brûlé deux fois, & deux fois ils l'avoient ra-  
commodé. Le Baron Benyorsky a réclamé, au  
nom de l'Impératrice-Reine, la protection  
de la Nation Françoisse pour son retour en  
Europe, & celui des personnes de sa suite qui  
vivent encore. Dans la cruelle position de cet  
Officier, j'ai crû devoir venir à son secours &  
les faire embarquer sur les Vaisseaux qui sont  
sous mes ordres à *Canton*, pour les faire passer  
en France. Voici la listes que le Baron de  
Benyorsky m'a envoyée de *Macao*. *Etat-  
Major* : le Baron de Benyorsky, Colonel &  
Chef; les Srs. de Winhladh, Major; de Ste-  
pany, Capitaine; de Crunfzton, Lieutenant;  
de Coracé, Adjudant; la Dame Julienne de  
Rich, veuve du Sr. de Strab, Officier mort à  
*Macao*; huit Bas-Officiers & Officiers Mari-  
niers, 41 Soldats &c. y compris deux fem-  
mes; trois Caffres, Domestiques; en tout 58  
personnes. »

---

### N A I S S A N C E S.

Le 3. du mois de Mai, la Princesse Epouse  
du Prince de Schwartzenberg, Grand-Maréchal  
de la Cour Impériale, est accouchée pour la  
quatrième fois d'un jeune Prince.

Dans la nuit du 5. au 6. Juin, la Reine des  
Deux-Sicules a mis heureusement une Princesse  
au monde, qui a reçu au Baptême les noms de  
Marie-Thérèse-Caroline-Josèphe-Antoinette-  
Jeanne Gaëatane-Anne-Amélie. Cette Princesse  
nouvelle née & son auguste Mere se portent  
aussi-bien qu'on peut le désirer dans cette cir-  
(constance,

constance, suivant la nouvelle qu'on en a reçue de *Naples*.

*M A R I A G E S.*

Le 10. Mai le jeune Comte de Hojos s'est marié à *Vienne* à la fille ainée du Prince de Clari, Grand Veneur de la Cour. Le Cardinal Migazzi a donné la bénédiction nuptiale à cet illustre Couple dans sa Chapelle Archiépiscope.

Le 17. & le 18. du même mois il y a eu encore à *Vienne* deux grands mariages, l'un du jeune Comte de Chotek avec la seconde fille du Prince de Clari, & l'autre du Comte de Trautmandorff avec la Comtesse de Colloredo. Ces Seigneurs sont tous deux Chambellans actuels de Leurs Maj. Imp. & R.

A *Macerata*, Ville de l'Etat de l'Eglise dans la Marche d'Ancone, a été célébré le 17. Avril dernier, le mariage du Prince Charles-Edouard Stuard, Prétendant à la Couronne d'Angleterre, avec la Princesse Louïse de Stolberg, fille du feu Prince de ce nom, & de la Princesse de Stolberg née Princesse de Horn. Le Prince nouveau marié, s'étoit rendu de *Rome* à *Macerata* au-devant de sa nouvelle Epouse, & la bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'Evêque de cette Ville.

*M O R T S.*

Mr. Dominique Saporiti, Evêque de *Muriana* dans l'Isle de *Corse* depuis 1747, est mort au commencement du mois de Mai, âgé de 80 ans, dans l'Etat de *Genes* dont il étoit Sujet, & où il s'étoit retiré depuis long-tems.

Le Comte Joseph d'Aversperg, fils unique du Prince Adam d'Aversperg & Capitaine au Régiment d'Infanterie du Comte de Lascy, est mort  
dans

*des Princes &c.* Juillet 1772. 79

dans le même mois en *Moravie*, n'étant que dans sa vingt-troisième année.

Maximilien de Krottendorff, Conseiller Intime actuel de Leurs Majestés Imp. & R. Ap. Lieutenant-Feldt-Maréchal de leurs Armées & Président de l'Hôtel des Invalides, est mort à *Vienne* d'une attaque d'apoplexie, âgé de 72 ans.

Le 12. Mai mourut à *Munich*, des suites d'une hydropisie, Jean-Joseph Comte de Baumgarten-Frauentein, Maréchal Héréditaire du Duché de la Basse-Bavière, Grand-Croix de l'Ordre Electoral de Saint Georges, Conseiller Intime actuel de Leurs Maj. Imp. & R. Ap. Ministre d'Etat, de Conférences & Affaires étrangères de l'Electeur de Bavière, son Grand Chambellan &c. Ce Seigneur avoit été précédemment Ministre de Bavière à la Cour de Vienne, ainsi qu'à la Diette de Ratisbonne, & parut à Francfort en 1764 en qualité de premier Ambassadeur de Bavière, à l'élection & au couronnement de l'Empereur aujourd'hui glorieusement regnant, comme Roi des Romains.

A *Maësfrecht* est mort, dans un âge avancé, Mr. C. H. van Lindtman, Lieutenant-Général & Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service des Etats-Généraux, Commandant de *Maësfrecht* & des Forts qui en dépendent.

Mr. de Beyer, chargé des affaires de France auprès de la Diette de l'Empire à *Ratisbonne*, y est mort subitement le 28. Mai. Comme il ne se trouvoit personne à *Ratisbonne* de la part de sa Cour, les Ministres de *Vienne* & de *Saxe* ont mis le scelle sur ses papiers & effets.

Dans la même Ville mourut le 4. Juin, des suites d'une longue maladie, Marie-Henriette, Princesse regnante de la Tour & Taxis, née Princesse de Furstenberg. Les vertus éminentes qui caractérisoient cette Princesse, la font généralement regretter, surtout des pauvres dont elle étoit l'appui & la consolation. Elle n'avoit que 40 ans.

Charles-Eugene-Guillaume-François Comte de Glines, de Florenne & du Saint Empire Romain, Vicomte de Nogelles, Général-Major au service du Prince-Evêque de Liège, & Capitaine de sa Garde du Corps &c. mourut le 10. Juin à *Liège* d'une hydro-

hydropisie , âgé de 78 ans. Ce Seigneur a servu successivement sous cinq des Evêques & Princes de Liège.

Madame Paris de Montmartel est morte au mois de Mai à Paris d'une maladie extraordinaire , dont il y a cependant quelques exemples : Ses os se sont liquifiés & ont coulé en fusion. Cette Dame , fort riche , a légué par son testament cent mille livres à chacune des Demoiselles de Bethune ses nièces , petites filles du Baron de Thiers , & en outre pour quarante mille livres de diamans à l'aînée & pour trente mille à la cadette. Elle a institué Légataire universel son fils , & nommé Exécuteur Testamentaire un Abbé qui demouroit chez elle , à qui elle fait présent de dix mille écus. Elle avoit une pauvre parente qui lui tenoit compagnie , à qui elle laisse deux mille livres de rente. Elle a fait aussi plusieurs legs pieux , & quelques-uns à ses Domestiques.

A Arrancy , Village de la Subdélégation de Longuion en Lorraine , est mort dans le mois de Mai un nommé Jean Mirgaud , Forgeron de son métier , âgé de cent cinq ans , qui a jouï de sa présence d'esprit jusqu'à sa dernière heure , & qui n'a eu d'autre maladie que celle dont il est mort.

F I N.

*Fautes à corriger dans le Journal du mois passé.*

Page 424 , ligne 19 , de Viemar ; lisez de Vienne.

Page 425 , ligne 23 , le 4. Mai ; lisez le 11. Mai.

Page 441 , ligne dernière , ne continuent point chez les Russes ; lisez n'en continuent pas moins chez les Russes.